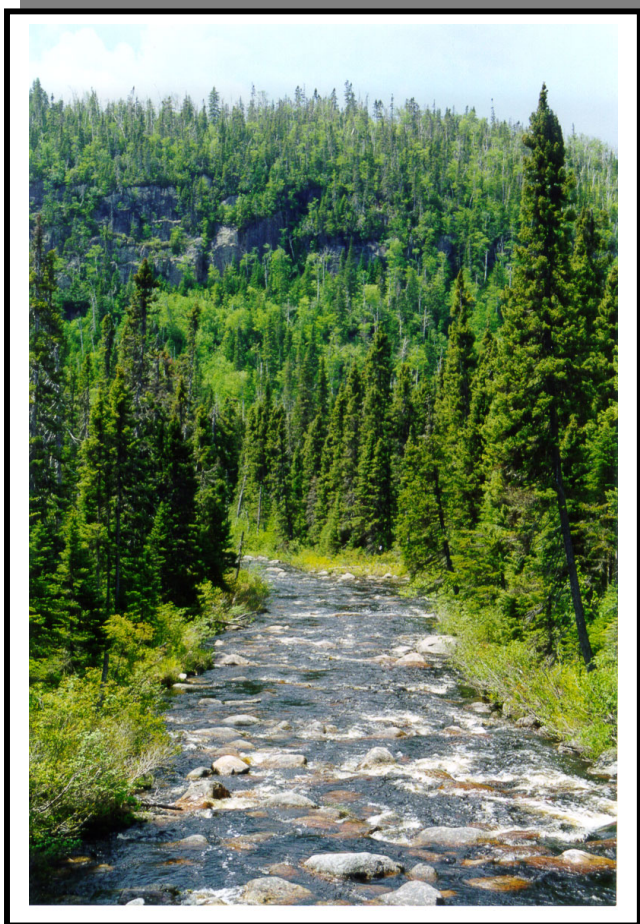




PORTRAIT FORESTIER RÉGION DE LA CÔTE-NORD

Document d'information sur la gestion de la forêt publique

préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction régionale de la Côte-Nord

Pour l'usage de la
Commission scientifique, technique, publique et indépendante,
chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État

JUIN 2004

*Ressources
naturelles,
Faune et Parcs*

Québec 

*Note : Document d'information sur la gestion de la forêt publique
préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec
pour l'usage de la Commission scientifique, technique, publique
et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.*

Toute reproduction des textes devrait faire mention de la source.

Numéro de publication : 2004-3524

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1.	LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD	1
1.1	Le territoire	2
1.1.1	Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques (superficie dans la zone d'inventaire intensif)	4
1.1.2	Régime de propriété.....	5
1.1.3	Superficie selon la nature du territoire	6
1.2	Sur le plan social et environnemental.....	7
1.2.1	Municipalités	7
1.2.2	Participation des utilisateurs du milieu forestier	8
1.2.3	Communautés autochtones de la Côte-Nord	10
1.2.4	Territoires qui bénéficient d'un statut particulier.....	12
1.3	Sur le plan économique.....	14
1.3.1	Présence de l'industrie forestière	14
1.3.2	Redevances perçues et redevances réinvesties.....	18
1.3.3	Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier	19
2.0	L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD	20
2.1	La répartition du couvert forestier.....	20
2.2	L'évolution du couvert forestier.....	26
2.2.1	Introduction	26
2.2.2	Faits saillants	27
2.2.3	Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement	28
2.2.4	Répartition de la superficie selon les stades de développement	29
2.2.5	Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts	30
2.2.6	Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement.....	31
2.2.7	Superficies affectées par des perturbations naturelles	32
2.2.8	Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses	34
3.0	LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT.....	35
3.1	Le territoire de gestion forestière (aires communes, CAAF, CvAF, permis)	35
3.2	Le territoire de gestion forestière (UAF)	38
3.3	L'évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m ³ /année)	40
3.3.1	Évolution de la possibilité forestière.....	40
3.3.2	Évolution des attributions	42
3.3.3	Évolution de la récolte	42
3.4	Les traitements sylvicoles réalisés	47
3.5	Les mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement.....	49

4.0	LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES	50
4.1	Les grands enjeux régionaux	50
4.2	Le Plan général d'aménagement forestier.....	53
4.2.1	Application des stratégies d'aménagement prévues au PGAF en vigueur.....	53
4.2.1.1	Points forts	56
4.2.1.2	Principaux problèmes et mesures correctives	56
4.2.2	Réalisation des prochains PGAF	57
4.3	Le Plan annuel d'intervention forestière	58
4.3.1	Points forts	60
4.4	Le Rapport annuel d'intervention forestière.....	60
4.4.1	Points forts	61
4.5	Le suivi et le contrôle des interventions de l'année courante	61
4.5.1	Volume affecté par les opérations de récolte (VAOR)	61
4.5.2	Mesurage des bois récoltés et facturation des bois	62
4.5.3	Traitements sylvicoles	63
4.5.4	Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier	64
4.6	Le suivi et le contrôle des interventions des années antérieures	65
4.7	Les irrégularités et les infractions	66
5.0	RÔLE DE LA FORÊT PRIVÉE	67

Liste des tableaux

1. Superficie terrestre.....	4
2. Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques	5
3. Superficie selon la nature du territoire	6
4. Les MRC	7
5. Consultations publiques tenues de 1997 à 2003	8
6. Consultations publiques par unité de gestion depuis janvier 2002	9
7. Communautés autochtones de la Côte-Nord	10
8. Territoires et superficies.....	12
9. Ecosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) – Forêts publiques et forêts privées...	13
10. Le secteur forestier dans l'économie de la région.....	15
11. Liste des usines de la région de la Côte-Nord	17
12. Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits Exercice de référence 2002-2003	18
13. Dollars investis par million de mètres cubes de bois récolté Forêts publiques et forêts privées – Exercice de référence : 2002-2003.....	19
14. Dommages occasionnés par le chablis.....	26
15. Évolution des superficies des aires communes de la Côte-Nord (en hectares) entre 1989 et 2003.....	41
16. Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés en SEPM	43
17. Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés en autres résineux	44
18. Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés en peupliers	45
19. Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés en feuillus durs	46
20. Traitements sylvicoles réalisés (en hectares) de 1999 à 2003	48
21. Bilan de l'application des stratégies d'aménagement au 31 mars 2004	55
22. Permis et modifications de permis pour les bénéficiaires de CAAF et de CvAF.....	58
23. Permis d'intervention autres que pour l'approvisionnement des usines de transformation du bois et volume récolté en mètres cubes.....	59
24. Volume affecté par les opérations de récolte – Exercice 2001-2002.....	61
25. Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2002-2003	64
26. Taux de conformité au RNI	65
27. Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures.....	66
28. Montant total des amendes payées entre 1995 et 2000	67
29. Possibilité forestière forêt privée	67
30. Réception de bois de toute essence en provenance des forêts privées de la Côte-Nord.....	68

Liste des figures

1. Le territoire.....	2
2. Zones d'inventaire	3
3. Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques.....	4
4. Régime de propriété	6
5. Les affectations et les MRC	7
6. Superficie selon les types de couverts (%).....	20
7. Superficie selon les classes d'âge	21
8. Volume selon les types de couverts (%).....	22
9. Volume selon les essences	23
10. Surfaces affectées par le feu	24
11. Surfaces affectées par l'arpenteuse de la pruche	25
12. Répartition de la superficie selon le type de couvert et les stades de développement	28
13. Répartition de la superficie selon les stades de développement.....	29
14. Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts..	30
15. Surfaces ayant fait l'objet d'activités d'aménagement	31
16. Surfaces affectées par des perturbations naturelles.....	32
17. Historique de la tordeuse des bourgeons de l'épinette de 1966 à 2003.....	33
18. Importance des surfaces selon les groupements d'essences-synthèses	34
19. Les unités de gestion.....	36
20. Les aires communes.....	37
21. Les unités d'aménagement forestier.....	39
22. Provenance des volumes de bois ronds.....	49
23. Destination des volumes de bons ronds.....	50
24. Droits de coupe.....	63

Annexes

Annexe 1A :	Révision du régime forestier
Annexe 1B :	Limite nord et unités d'aménagement
Annexe 1C :	Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier
Annexe 1D :	Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
Annexe 2 :	Attribution par aire commune
Annexe 3 :	Évaluation des superficies des aires communes sous aménagement (en hectares) – Années 1989-1990 à 2002-2003

INTRODUCTION

La Côte-Nord est une vaste région dont le territoire forestier exploitable est limité. Les zones sous aménagement forestier sont donc restreintes par rapport à l'ensemble de la région. De plus, la région qui a fait l'objet d'un inventaire intensif est composée de huit aires communes et de deux grandes réserves forestières identifiées pour fins d'attribution. La première est située à l'île d'Anticosti et la seconde, au nord de Natashquan. Il est à noter que cette dernière n'est pas incluse dans les données mentionnées dans les chapitres 2, 3 et 4, car aucune attribution n'a été accordée à ce jour.

De façon générale, les années de référence sont 1998 à 2002. Toutefois, dans le cas où les données de 2003 étaient disponibles, elles ont été mentionnées à titre indicatif ou partiel.

Les données du chapitre 1 tiennent compte des limites des 17 régions administratives gouvernementales. Quant aux chapitres 2, 3 et 4, ils fournissent les données selon la région de gestion du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, qui comprend la totalité de la région de la Côte-Nord ainsi qu'une superficie à l'est de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (voir figure 19).

1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD

La région de la Côte-Nord couvre près de 1300 kilomètres de littoral longeant la rive nord de l'estuaire maritime et du golfe du Saint-Laurent. Elle est la deuxième plus vaste région du Québec après celle du Nord-du-Québec, avec une superficie totale de 351 523 km², soit 21 % de la surface du Québec. La région se limite à l'ouest par la rivière Saguenay, au nord par le 55^e parallèle, à l'est par la frontière du Labrador et inclut l'île d'Anticosti. Sa superficie terrestre est de 272 289 km², ce qui représente 18,2 % de la surface du Québec (voir figure 1 et tableau 1).

1.1 Le territoire

Figure 1



Source : ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,
Portrait territorial de la Côte-Nord, 2004
Direction régionale de la gestion du territoire public

Les territoires sous aménagement forestier sont localisés en grande majorité dans la partie sud-ouest de la région. Ils composent la zone d'inventaire intensif. Toutefois, quelques secteurs à l'est de la région peuvent comporter un certain potentiel, même si une grande partie de ce territoire est difficilement exploitable étant donné le faible volume par hectare, le morcellement des peuplements, la topographie et l'accessibilité ardue des massifs forestiers qui sont éloignés.

La limite nord des attributions est tracée, pour une partie, à l'ouest de la région. La figure 2 montre la limite de la zone d'inventaire intensif pour la région de la Côte-Nord.

Figure 2
Zones d'inventaire

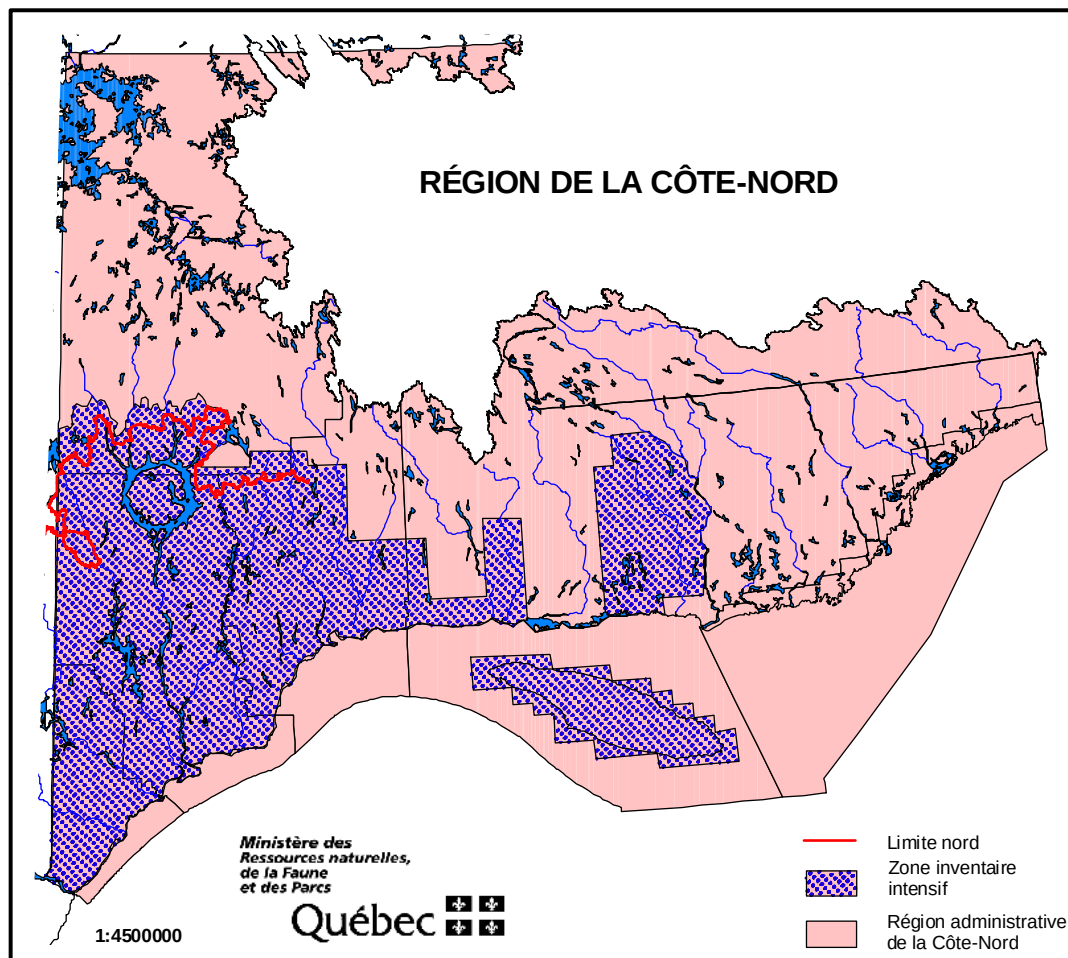


Tableau 1 – Superficie terrestre

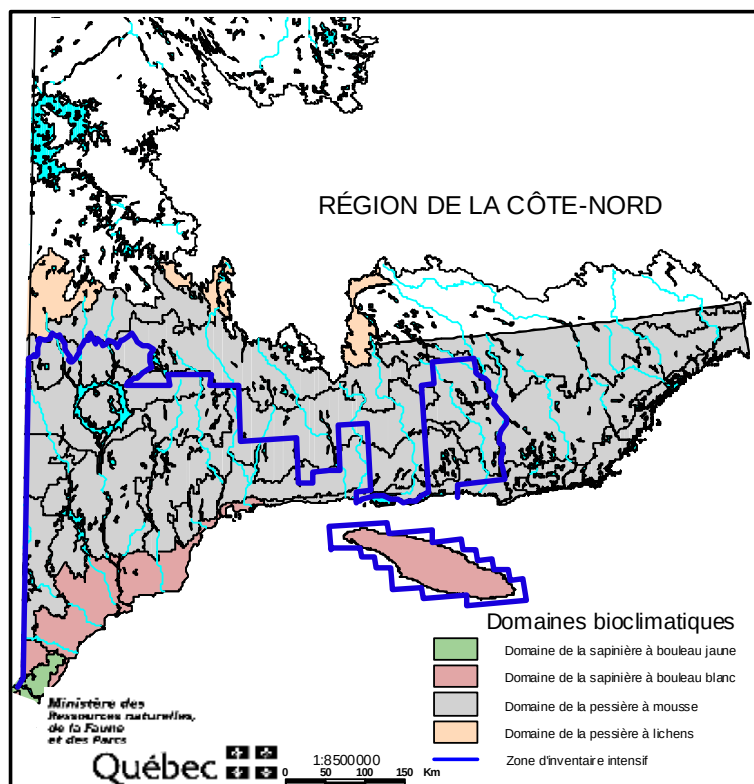
Superficie totale	272 289 km ²
Zone non inventoriée	0 km ²
Zone d'inventaire extensif	153 975 km ²
Zone d'inventaire intensif	118 314 km ²
Eau (12 %)	14 604 km ²
Non forestier (0 %)	
Terrain forestier	103 146 km ²

Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

1.1.1 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques

Le territoire forestier de la zone d'inventaire intensif est presque totalement inclus dans la zone de la forêt boréale continue, qui comprend les domaines de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousse. Au sud-ouest de la région, se trouve une partie du domaine de la sapinière à bouleau jaune.

Figure 3 – Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques



Dans le cas des unités d'aménagement forestier de même que des réserves forestières de Natashquan et de l'île d'Anticosti, les domaines bioclimatiques se répartissent comme suit :

Tableau 2 – Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques

Zones	% de la superficie
<u>Zone boréale</u>	
- Sous-zone de la forêt boréale continue - Domaines de la sapinière à bouleau blanc (18 172 km²) - Domaines de la pessière à mousse (67 025 km²)	21 % 78 %
<u>Zone tempérée nordique</u>	
- Sous-zone de la forêt mélangée - Domaines de la sapinière à bouleau jaune (1 247 km²)	0,01 %

Valeurs arrondies.

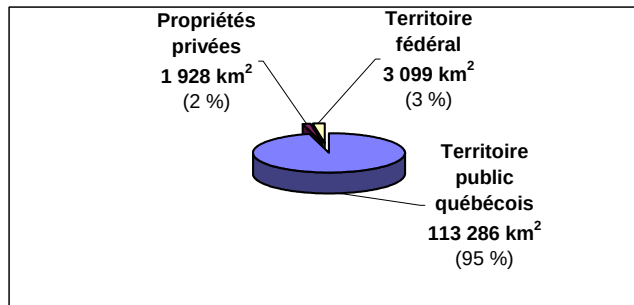
Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2004, MRNFP

1.1.2 Régime de propriété

La superficie totale de la zone inventoriée pour la région de la Côte-Nord représente seulement 43 % de la superficie totale terrestre de 272 289 km².

Pour ce qui est de la superficie du territoire public, elle couvre 95 % de la superficie totale de la zone inventoriée. Le reste du territoire est occupé par des propriétés privées (2 %) ou appartenant au gouvernement fédéral (3 %) (voir figure 4).

Figure 4 - Régime de propriété^{1, 2}



Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

1.1.3 Superficie selon la nature du territoire^{1,2}

Le territoire forestier couvre 103 146 km² répartis en terrains forestiers improductifs et productifs, qui se divisent en superficies accessibles et inaccessibles.

Tableau 3 – Superficie selon la nature du territoire

	km ²	%
Eau	14 604	12 %
Terrains non forestiers	564	0 %
Terrains forestiers	103 146	87 %
• Terrains forestiers improductifs	(18 764)	(16 %)
• Terrains forestiers productifs	(84 382)	(71 %)
accessibles (80 294 km ²)		
inaccessibles (4 088 km ²)		
Total	118 314	100 %

Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

1 La synthèse présentée dans ce chapitre ne porte que sur le territoire sous aménagement.

2 L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables.

1.2 Sur le plan social et environnemental

1.2.1 Municipalités

La région administrative de la Côte-Nord compte 33 municipalités réparties dans cinq MRC et le territoire de la Basse-Côte-Nord. Sa population totale est de 90 156 habitants.

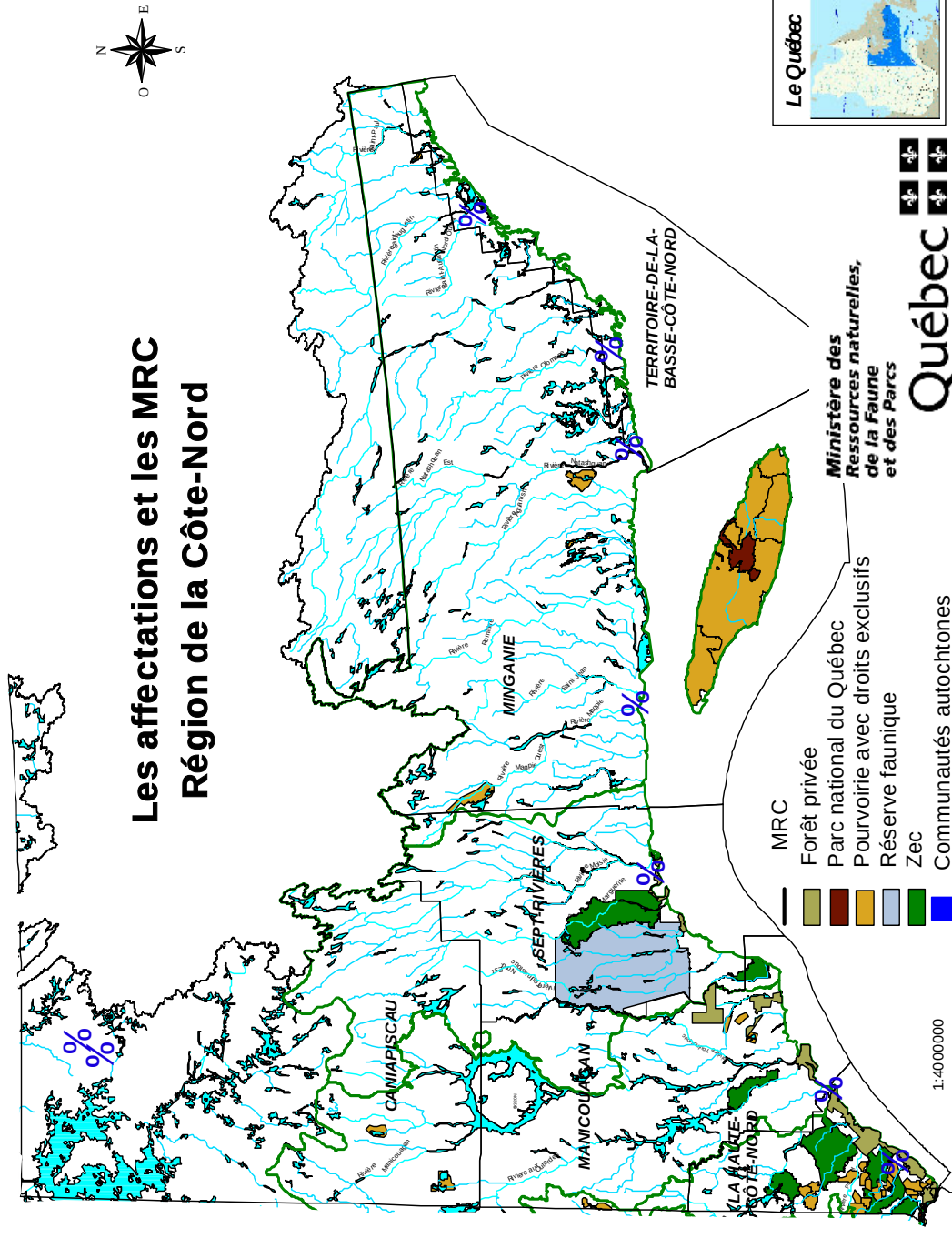
L'une des caractéristiques de la région réside dans la répartition de sa population, qui se trouve principalement le long du Saint-Laurent sur près de 1300 kilomètres. Par ailleurs, plus de 94 % de celle-ci se concentre dans les trois MRC les plus à l'ouest de la région, soit la Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières.

Tableau 4 – Les MRC

Nom	Population	Nombre de municipalités	Superficie	
			MRC/région (%)	Territoire municipal/région (%)
MRC Haute-Côte-Nord	12 689	8	4,2	0,6
MRC Manicouagan	31 534	8	13,2	0,6
MRC Sept-Rivières	32 672	2	10,7	0,9
MRC Minganie	5 556	8	42,8	4,3
MRC Caniapiscau	2 985	2	27,1	0,1
Territoire Basse-Côte-Nord	4 720	5	2,0	1,8
Total	90 156	33		

Source : Répertoire des municipalités des Québec, MAMM, janvier 2004

Figure 5



1.2.2 Participation des utilisateurs du milieu forestier

Depuis 1997, cinq consultations publiques portant sur des dossiers forestiers du Ministère se sont déroulées dans la région de la Côte-Nord. À la demande du ministre, c'est le Conseil régional de développement de la Côte-Nord qui a été mandaté pour organiser les consultations.

La population de la région et les organismes suivants ont été invités à participer aux rencontres :

- MRC, municipalités;
- Organismes de développement économique;
- Bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et de convention d'aménagement forestier (CvAF);
- Groupes fauniques (zecs, pourvoiries et autres);
- Détenteurs de permis d'usines de sciage;
- Détenteurs de permis d'exploitation d'érablières;
- Groupes environnementaux;
- Organismes de loisirs;
- Institutions d'enseignement et de recherche (Cégep, Centre de formation professionnelle, Carrefour de la recherche et du développement forestier).

Tableau 5 – Consultations publiques tenues de 1997 à 2003

Sujets	Nombre de rencontres	Nombre de participants (approximatif)	Nombre de mémoires	Faits saillants
Forêt habitée (1997)	4	90	7	
Révision du régime forestier (1998)	5	200	15	Voir annexe 1A
Limite nord et unités d'aménagement (2002)	3	60	15	Voir annexe 1B
Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier (2002)	1	50	—	Voir annexe 1C
Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (2003)	3	80	4	Voir annexe 1D

En 2001, des modifications apportées à la Loi sur les forêts assurent une plus grande participation du public à la gestion des forêts. En effet, dans le cadre de la préparation des plans quinquennaux et généraux d'aménagement forestier (PQAF, PGAF), ces modifications prévoient que les bénéficiaires de CAAF doivent inviter les MRC ou les municipalités visées, communautés autochtones, pourvoiries, zecs, détenteurs de permis d'érablière ou tout locataire à des fins agricoles à participer à l'exercice.

En 2001-2002, 11 plans d'aménagement forestier préparés par les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ont été soumis à la *Procédure d'information et de consultation du public et des MRC sur les plans d'aménagement forestier* en vertu de la Loi sur les forêts. Au total, 22 personnes ont signifié leur intérêt pour la consultation de ces plans.

La population est informée du dépôt des plans par l'entremise d'un avis public publié dans un ou plusieurs hebdomadaires de la région. Les MRC reçoivent les documents pour commentaires. Les conseils de bande, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que la Société de la Faune et des Parcs sont aussi informés du dépôt des plans d'aménagement et sont invités par le Ministère, en vertu d'ententes administratives, à soumettre des commentaires s'il y a lieu.

De plus, certains groupes participent à des rencontres organisées par des bénéficiaires dans le cadre de leur programme de certification forestière (CSA).

**Tableau 6 – Consultations publiques par unité de gestion
depuis janvier 2002**

Unités de gestion	Aires communes	Plans	Nbre de participants
			Nbre d'invitations
Escoumins/Forestville (UG 97)	090-30	PQAF	17/55
	090-30	PQAF	22/55
	092-01	PQAF	6/15
Manicouagan/Outardes (UG 93)	093-01	PGAF/PQAF	11/33
	093-02	PQAF	N/D
	093-20	PGAF/PQAF	14/N/D
Sept-Îles/Havre-Saint-Pierre/Anticosti (UG 94-95-96)	094-20	PQAF	16/18
	095-01	PGAF/PQAF	N/D

1.2.3 Communautés autochtones de la Côte-Nord

Les autochtones de la région de la Côte-Nord représentent 12 % de la population. Ils font partie des nations innues et naskapis réparties au sein de neuf communautés.

Tableau 7 – Communautés autochtones de la Côte-Nord

Nations	Communautés	Résidents	Non-résidents	Total
Innus (Montagnais)	Betsiamites	2 567	630	3 197
	Essipit	181	206	387
	La Romaine	877	56	933
	Matimekosh-Lac-John	712	74	786
	Mingan	456	16	472
	Natashquan	773	61	834
	Pakuashipi	272	2	274
	Uashat-Malietenam	2 625	595	3 220
	Sous-total (Innus)	8 463	1 640	10 103
Naskapis	Kawawachikamach	747	51	798
Total (Innus et Naskapis)		9 210	1 691	10 901

Source : Secrétariat aux affaires autochtones, 15 janvier 2004

La figure 5 montre l'emplacement des diverses communautés autochtones.

Approche commune et entente de principe

Le Conseil tribal Mamuitun qui regroupe les communautés innues de Mashteuiatsh de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Essipit, Betsiamites, et le gouvernement du Québec, ont signé l'Approche commune le 19 janvier 2000. Celle-ci contient :

- l'ajout de terres pour les trois communautés;
- le droit de partage des redevances relatives aux ressources naturelles;
- le droit effectif de participer à la gestion des ressources naturelles;
- les sites patrimoniaux;
- les parcs innus;
- le développement socio-économique à partir de volumes de matière ligneuse qui seront mis en disponibilité par le Québec, soit 100 000 m³ par an à Essipit et 250 000 m³ par an à Betsiamites;
- le partenariat avec les entreprises privées;
- l'exploitation des ressources naturelles;
- l'aire faunique et communautaire pour la communauté d'Essipit.

Sur la base de l'Approche commune, une entente de principe est intervenue entre les négociateurs, à laquelle s'est jointe la communauté de Nutashkuan. La notion d'aire faunique et communautaire n'y apparaît plus, alors que celle « d'aires d'aménagement et de développement innues » y est introduite, sous différents aspects tels que le concept, les principes et la localisation qui devront être négociés avant la signature d'un traité. L'entente de principe prévoit l'ajout d'un volume de 250 000 m³ par an pour Nutashkuan déjà mis en disponibilité dans le cadre d'une entente avec les municipalités avoisinantes.

D'autres négociations se poursuivent entre les gouvernements fédéral et provincial et avec le Conseil tribal Mamit Innuat, qui comprend les communautés de Mingan, de La Romaine et de Pakua Shipi. Les travaux sont en cours. Toutefois, en ce qui concerne les deux autres communautés innues de Uashat Malietenam près de Sept-Îles et de Matimekosh près de Schefferville, elles n'ont pas encore entrepris de négociations.

À la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les Naskapis ont conclu en 1978 la Convention du Nord-Est québécois qui leur procure des avantages semblables à ceux prévus à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour les Cris et les Inuits.

Afin de tenir compte de leurs valeurs et intérêts avant la délivrance du permis d'intervention, l'industriel forestier informe les communautés autochtones dans le cadre de sa planification annuelle des travaux d'aménagement forestier. Ce procédé permet, au besoin, d'établir des mesures d'harmonisation entre les activités autochtones et les opérations liées aux travaux d'aménagement forestier incluant la récolte.

Les limites des unités territoriales de référence (UTR), qui sont une subdivision des unités d'aménagement, ont été ajustées aux aires de trappe ou de pratiques innues. Cette délimitation a fait suite à une demande du Conseil tribal Mamuitun lors de la consultation sur les unités d'aménagement forestier (UAF) et la limite nord des attributions.

Suite à des discussions tenues avec les communautés d'Essipit et de Betsiamites et le Ministère au cours de la dernière année, il a été convenu que la préparation des plans généraux d'aménagement tienne compte de la délimitation des UTR convenues et soit basée sur les aires de trappe ou aires de pratiques innues.

Enfin, le ministre a conclu avec le Conseil de bande de Betsiamites une convention d'aménagement forestier enregistrée le 3 septembre 1999, qui permet la récolte d'un volume annuel de 4 000 mètres cubes par an.

1.2.4 Territoires qui bénéficient d'un statut particulier

La région compte 2 parcs nationaux, 4 réserves écologiques, 12 zones d'exploitation contrôlée (zecs), 55 pourvoies à droits exclusifs et une réserve de parc national du Canada, pour une superficie totale de 22 655,4 km².

Tableau 8 – Territoires et superficies

Principaux territoires ¹	Superficie (km ²)	Longueur des cours d'eau (km)	Superficie totale (km ²)
Réserve de parc national Archipel-de-Mingan	110,0		110,0
Parcs nationaux du Québec			
Parc d'Anticosti	571,8		571,8
Parc Saguenay	27,3		27,3
Réserves écologiques			453,4
Pointe-Health (de la)	8,6		
Louis-Babel	235,4		
Matamec (de la)	186,0		
Grand-Lac-Salé (du)	23,4		
Réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles	6 423,0		6 423,0
Zones d'exploitation contrôlée ²		261,6	5 267,7
D'Iberville	438,0		
Forestville	1 328,0		
Labrieville	406,0		
Matimek	1 854,0		
Nordique	431,0		
Rivière-des-Escoumins (S,M)		34,0	
Rivière-de-la-Trinité (S)		73,0	
Rivière-Godbout (S,M)		90,0	
Rivière-Laval (S)		45,5	
Rivière-Moisie (S)		19,1	
Trinité	326,2		
Varin	484,5		
Superficie des pourvoies avec droits exclusifs	9 802,2 ³		9 802,2 ³
Total	22 748,4	523,2	22 655,4

1 Mise à jour de novembre 2002.

2 Type d'exploitation : (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée.

3 Comprend 21 pourvoies qui détiennent des droits exclusifs de pêche sur certaines rivières à saumon (741,2 km).

Sources :

Société de la faune et des parcs du Québec. **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002)**

Direction générale de l'information géographique. **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002)**

Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

Les aires protégées portent sur une superficie totale de 28 786 km², dans laquelle se retrouvent notamment les réserves écologiques, deux parcs nationaux provinciaux et les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).

Les écosystèmes forestiers exceptionnels de type rare, refuge ou ancien font aussi partie des aires protégées et couvrent à eux seuls, 11 249 hectares.

Tableau 9
Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
Forêts publiques et forêts privées

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts publiques</u>					
Types	Protection légale		Sans protection légale ¹		Total
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre} Superficie (ha)
Rares	10	192	4	427	14 619
Refuges	0	0	2	24	2 24
Anciens	2	794	22	9 812	24 10 606
Total	12	986	28	10 263	40 11 249

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>					
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre} Superficie (ha)
Rares	0	0	2	44	2 44
Refuges	0	0	0	0	0 0
Anciens	0	0	0	0	0 0
Total	0	0	2	44	2 44

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

1- EFE : En attente d'une protection légale dont certains sont protégés en vertu de la directive émise en 1997

Forêt d'expérimentation, d'enseignement et de recherche

Les 81 forêts d'expérimentation de la Côte-Nord comprennent principalement les vergers à graines, les tests de descendance et les arboretums. Elles couvrent une superficie de 1 159 hectares.

Afin de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie, le ministre peut constituer, à même les réserves forestières, des forêts d'enseignement et de recherche (art. 112 de la Loi sur les forêts).

Sur la Côte-Nord, ce fut le cas pour deux forêts, soit :

- La forêt d'enseignement et de recherche Comeau (Cégep de Baie-Comeau) : 3,2 km²;
- La forêt d'enseignement et de recherche des Chutes-du-Faux-Canal (Commission scolaire de l'Estuaire) : 2,8 km².

1.3 Sur le plan économique

1.3.1 Présence de l'industrie forestière

L'économie de la Côte-Nord et de certaines de ses municipalités est fortement tributaire du secteur forestier. De 1999 à 2002, l'industrie forestière constituait la première activité économique en importance sur la Côte-Nord, précédant le secteur des mines et des métaux. En 2002-2003, la région comptait alors 2 usines de pâtes et papiers, 1 usine de cogénération, 10 scieries consommant plus de 25 000 m³ par an et 46 autres scieries consommant moins de 25 000 m³ par an. Parmi ces usines de transformation du bois, 12 d'entre elles étaient bénéficiaires d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

Tableau 10

Le secteur forestier dans l'économie de la région				
	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	170	1 496	n.d.	1 209
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	7	1 929	11	2 087
- Première transformation (scierie, placages, contreplaqués, panneaux) - Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	2	870	2	670
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton) - Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total – Secteur forestier	179	4 295	n.d.	3 966

Notes :

- Toutes les données reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui attribue un code à chaque activité économique (ex. : les industries de la fabrication du papier sont identifiées par le code SCIAN 322).
- Les données provinciales de 1999 sur la foresterie proviennent de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada, en ce qui concerne les établissements, et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada, en ce qui concerne l'emploi. Les établissements et l'emploi ont été répartis entre les régions sur la base d'hypothèses (notamment la récolte, les procédés de récolte et les dépenses régionales en travaux sylvicoles) élaborées par la Direction des programmes forestiers (DPF) du MRNFP.
- Les données des usines de transformation du bois pour 1999 sont celles de l'EAM de Statistique Canada et sont réparties entre les régions par l'Institut de la statistique du Québec. Les données confidentielles (régions 02 et 10 pour l'industrie du bois, et régions 09, 10, 11, 12 et 15 pour l'industrie du papier) ont été estimées par la DPF. La répartition des emplois des sièges sociaux entre les régions repose sur une enquête de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP.
- Les données sur l'emploi en 2002 proviennent de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada (moyenne annuelle). Ces données provinciales ont été réparties sur la base des pondérations régionales respectives de 1999. Des ajustements ont été apportés par la DPF pour tenir compte des fermetures d'usines de papier entre 1999 et 2002. Alors que les emplois en usine sont plutôt stables en cours d'année, les emplois en forêt peuvent fluctuer de plus ou moins 30 % par rapport à la moyenne présentée selon la période de l'année où sont réalisés les travaux sylvicoles.
- Les données sur les établissements ne sont pas disponibles pour l'année 2002. En foresterie, les résultats les plus récents sont ceux de l'EAM de 1999. Pour les usines de transformation, les résultats de l'EAM sont présentés pour 1999 et 2001. Il faut cependant être prudent si on veut comparer 1999 et 2001, car Statistique Canada a élargi en 2000 la couverture de l'EAM aux entreprises ayant moins de 30 000 \$ de chiffre de ventes.

Par rapport à 1999, plusieurs usines ont en 2002, soit réduit, soit arrêté leur production pour une certaine période, essentiellement en raison du conflit canado-américain sur le bois d'œuvre. Trois scieries se sont retrouvées en difficultés financières et ont fermé leurs installations. En 2003, les ennuis des scieries se sont poursuivis. Toutefois, certaines usines qui avaient fermé en 2002 ont réouvert leurs installations.

L'industrie des produits forestiers est principalement liée à la première transformation des résineux. Il existe peu de valeur ajoutée et de seconde transformation, si ce n'est le séchage et le rabotage ainsi que la fabrication de panneaux de portes moulées, qui nécessite des sciures et des copeaux comme matière première. Notons qu'une usine de papier journal s'approvisionne uniquement de copeaux.

Une étude du Conseil régional de développement de la Côte-Nord révèle divers éléments défavorables à l'industrie forestière de la Côte-Nord : la tarification (zones, tarification des bois à pâte), l'accès au marché (absence de chemin de fer), l'accès à la ressource (hydrographie et topographie rendent difficile la construction de chemins) et les coûts d'exploitation plus élevés.

À ce jour, le développement de l'industrie forestière est absent de la MRC de Caniapiscau et du territoire de la Basse-Côte-Nord. En Minganie, l'industrie forestière est limitée à une industrie de sciage à Rivière-Saint-Jean et à des travaux d'aménagement forestier sur l'île d'Anticosti. Par ailleurs, les volumes récoltés sur cette dernière sont expédiés hors de la région.

Tableau 11
Liste des usines de la région de la Côte-Nord
(consommation autorisée > 25 000 m³ par an)

Nom	Type d'usine	Essence	En opération Décembre 2003	
			Oui	Non
Boisaco inc.	Sciage	SEPM	X	
Kruger inc. (Longue-Rive)	Sciage	SEPM		X
Sacopan inc.	Panneaux	SEPM	X	
Kruger inc. (Forestville)	Sciage	SEPM	X	
Produits forestiers Labrieville inc.	Sciage	SEPM		X
Kruger inc. (Ragueneau)	Sciage	SEPM	X	
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (sciage Baie-Comeau)	Sciage	SEPM	X	
Bowater Baie-Trinité inc.	Sciage	SEPM		X
Scierie Norbois inc.	Sciage	SEPM	X	
Uniforêt Scierie-Pâte inc. (Port-Cartier)	Sciage	SEPM	X	
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Baie-Comeau pâtes et papiers)	Papier journal	SEPM	X	
Uniforêt Scierie-Pâte inc. (Port-Cartier)	Pâte	SEPM		X
Industries GDS inc. (Rivière-Saint-Jean)	Sciage	SEPM	X	
Uniforêt Scierie-Pâte inc. (cogénération Port-Cartier)	Cogénération	Résidus	X	

Source : compilation, Direction régionale Côte-Nord, février 2003, MRNFP

Très peu de feuillus (peuplier faux-tremble et bouleau à papier) sont transformés sur la Côte-Nord. En effet, une seule usine produit du sciage de bouleau à papier. Des promoteurs ont étudié jusqu'en 2002 la possibilité d'établir une usine de panneaux de lamelles orientées, mais ils se sont désistés par la suite. Actuellement, des projets de démarrage d'usines de sciage du feuillu sont toujours à l'étude. Il est à noter que l'une des difficultés rencontrées concerne l'absence de marché pour les bois à pâte.

De plus, le résultat de l'inventaire forestier des strates feuillues et mélangées ne permet pas d'obtenir un calcul de possibilité précis. L'implantation d'usines locales de sciage pour transformer les billes de feuillus de bonne qualité est rendue difficile par le manque de preneur pour les volumes de feuillus impropres au sciage, ainsi que la dispersion des peuplements.

1.3.2 Redevances perçues et redevances réinvesties

Depuis 2001-2002, le marché du bois est instable et génère des variations élevées du volume récolté. Une baisse du volume de bois récolté est prévue en 2003-2004 par rapport à la saison 2002-2003. Actuellement, trois scieries importantes sont fermées et d'autres éprouvent des difficultés financières.

Le tableau 12 indique les montants des redevances forestières perçues et celles utilisées pour la réalisation des traitements sylvicoles, la récupération des bois dégradés ou la remise en production d'aires incendiées. Le tableau 13 spécifie les dollars investis dans la région.

Tableau 12
Redevances forestières et crédits admissibles
en paiement des droits
Exercice de référence : 2002-2003

Côte-Nord	Région 09	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Redevances	25,5	282,2	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(15,2)	(131,9)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(2,1)	(39,7)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(0,0)	(22,1)	(22,1)
Total crédits	(17,3)	(193,7)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de Sopfim-Sopfeu	--	--	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹	--	--	--
Solde			78,1 ¹

Note 1 : Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71M\$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, février 2004

Tableau 13
Dollars investis par million de mètres cubes de bois récolté
(forêts publique et privée)
Exercice de référence : 2002-2003

Côte-Nord	Région 09	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Crédits admissibles en paiement des droits	17,3	193,7	211,0
Autres investissements en forêt ¹	0,8	59,9	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	18,1	253,6	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	4,2	35,2	39,4
	\$/m³		
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	4,30	7,20	6,90

Note 1 : Programmes de création d'emplois en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, février 2004

1.3.3 Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier

En avril 2003, des droits prioritaires ont été accordés par le ministre à la compagnie Bixel Pharma pour la récolte de branches d'if du Canada. Ce droit prioritaire sur la Côte-Nord autorise la compagnie à récolter annuellement 771 tonnes métriques de branches vertes jusqu'au 31 mars 2006. Un inventaire pour déterminer la présence et les quantités d'if dans la MRC de Manicouagan a été réalisé au cours de l'été 2003. La compagnie a mis au point un procédé commercial d'extraction et de purification des taxanes, dont l'une d'entre elles, le paclitaxel, sert à la fabrication de médicaments.

Onze bleuetières occupent une superficie totale de 2 297 hectares. Même si aucune n'est concernée actuellement par les superficies sous CAAF, des producteurs de bleuets de la Côte-Nord ont démontré de l'intérêt pour des terres du domaine public dont certaines sont sous CAAF.

En 2002-2003, sept érablières sont en exploitation sur les terres du domaine public de la région de la Côte-Nord. Elles font partie de l'aire commune 090-30 et couvrent 45 hectares pour un total de 1 375 entailles.

Le vaste territoire public nord-côtier, son accès au fleuve et au golfe du Saint-Laurent, ainsi qu'à de nombreux lacs et rivières, favorisent une villégiature privée importante. En effet, plus de 6 000 baux de villégiature sont émis annuellement, ce qui représente 18 % de tous les baux du territoire public québécois.

La ressource faunique abondante, la présence de zones d'exploitation contrôlée, de pourvoiries et de territoires libres, ainsi que la villégiature privée, facilitent la pratique de plus en plus populaire des activités récréotouristiques.

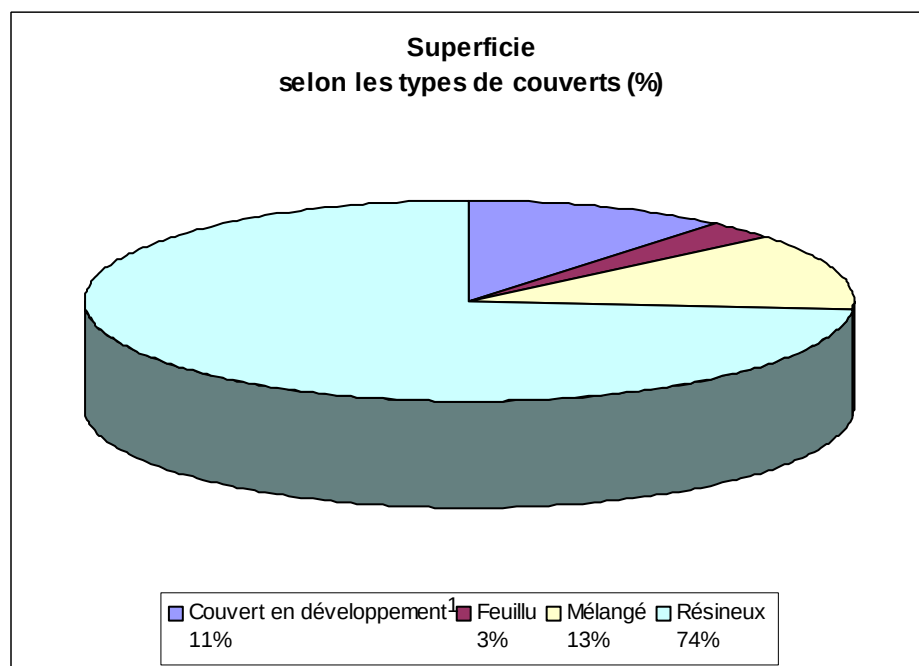
2.0 L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD

2.1. La répartition du couvert forestier

Importance des superficies selon le type de couvert

La figure 6 présente l'importance des superficies rencontrées selon le type de couvert. Le couvert résineux y est largement dominant dans la région de la Côte-Nord.

Figure 6



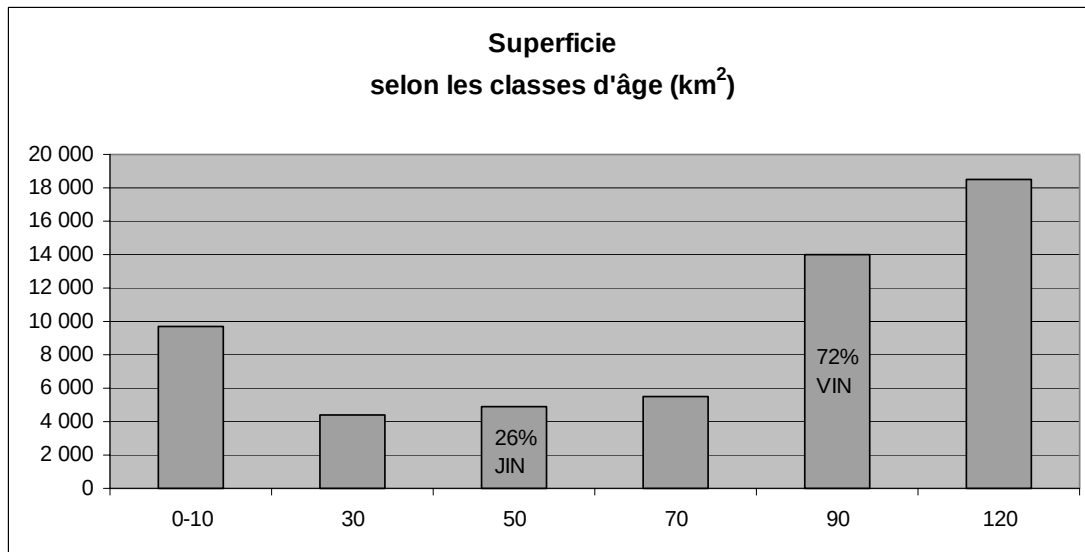
Source : Données du 3^e inventaire, Direction des inventaires forestiers, janvier 2004

1. Couvert en développement : Type de couvert (résineux, mélangé ou feuillu) qui n'a pas été observé, car il s'agit de perturbations et d'interventions récentes où la régénération est en voie d'établissement et inférieure à 2 mètres.

Le couvert forestier, superficies selon les classes d'âge

En général, les peuplements sont vieux. En effet, 66 % d'entre eux sont dans la classe d'âge de 70 ans et plus. Les peuplements de classe d'âge de 50 ans et de 90 ans incluent des peuplements inéquienues dans des proportions respectives de 26 % et 72 %. Un peuplement est dit inéquienne lorsqu'il est composé d'arbres d'âges très différents.

Figure 7



Source : Données du 3^e inventaire, Direction des inventaires forestiers, janvier 2004

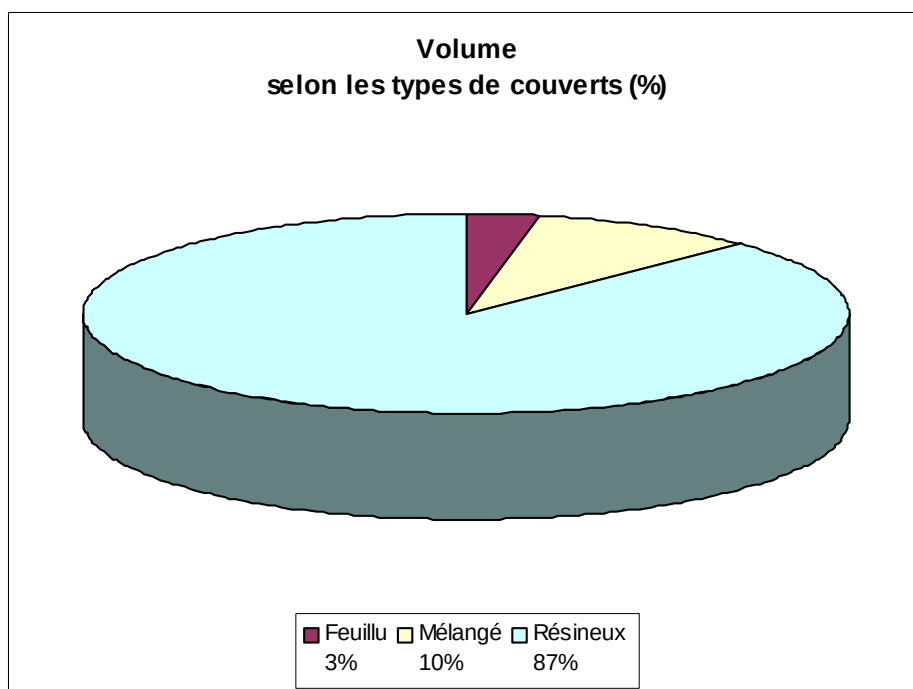
JIN : jeune inéquienne
VIN : vieil inéquienne

Importance des volumes selon les types de couverts et selon les essences

La figure 8 montre la répartition des volumes de matière ligneuse selon le type de couvert.

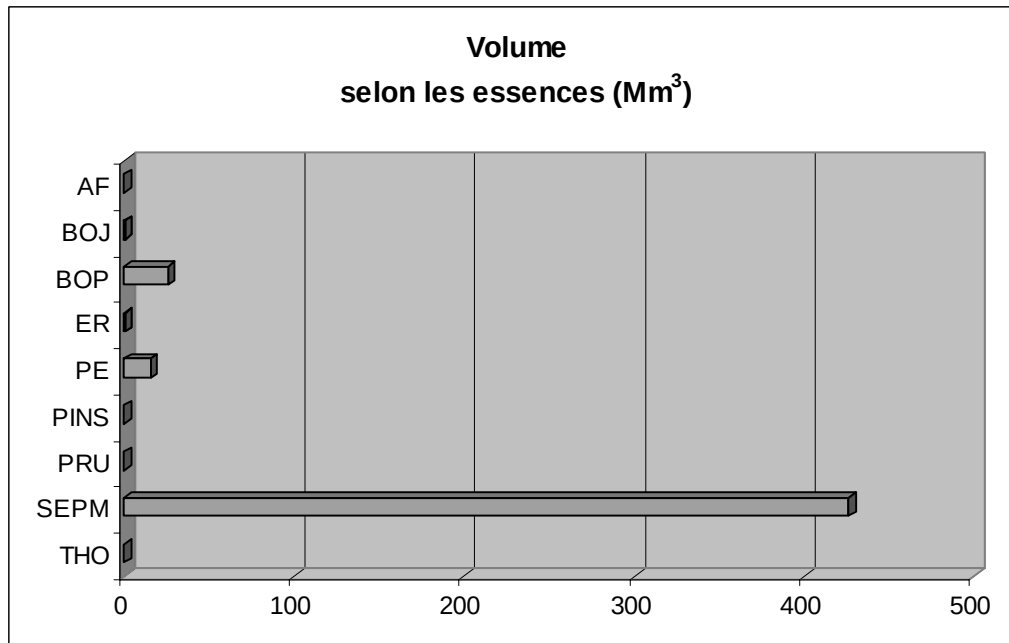
Le volume qui provient des peuplements de résineux représente 87 % du volume total toute essence et est composé presque exclusivement du groupe d'essence sapin, épinette, pin gris et mélèze (SEPM) dans lequel l'épinette noire domine (voir figure 9).

Figure 8



Source : Données du 3^e inventaire, Direction des inventaires forestiers, janvier 2004

Figure 9



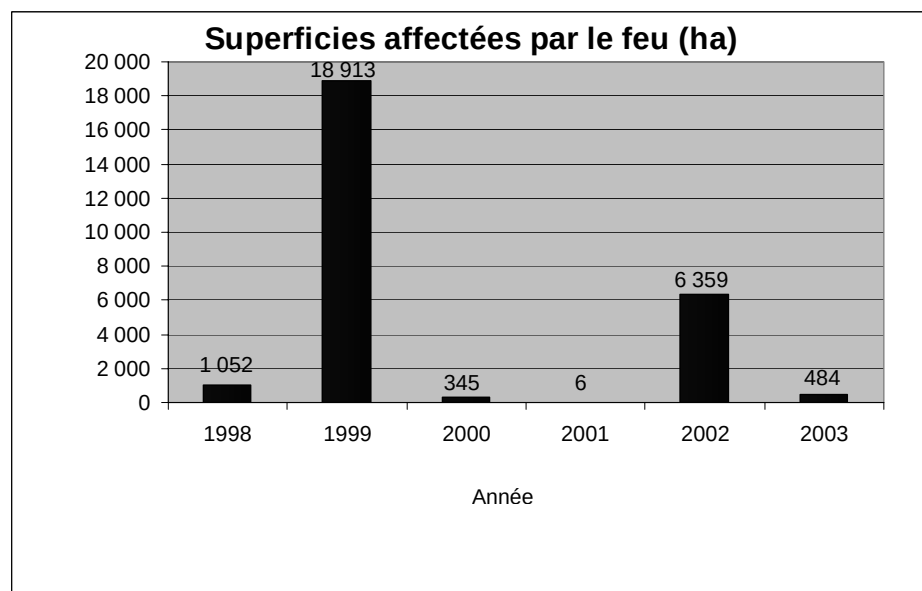
AF : autres feuillus
BOJ : bouleau jaune
BOP : bouleau à papier
ER : érable
PE : peuplier
PINS : les pins
PRU : pruche
SEPM : sapin, épinette, pin gris, mélèze
THO : cèdre

Importance des superficies affectées par les perturbations naturelles (selon les 17 régions administratives)

Secteurs incendiés

Les secteurs incendiés n'ont pas fait l'objet de plans spéciaux pour la récupération des bois affectés depuis 1998. Les territoires touchés par les incendies forestiers étaient en effet inaccessibles, beaucoup trop éloignés des chemins d'accès. La figure 10 indique des feux majeurs en 1999, dont le plus important au nord de Natashquan.

Figure 10



Source : MRNFP, Direction de la conservation des forêts, mise à jour novembre 2003

Arpenteuse de la pruche « *Lambdina fiscellaria* »

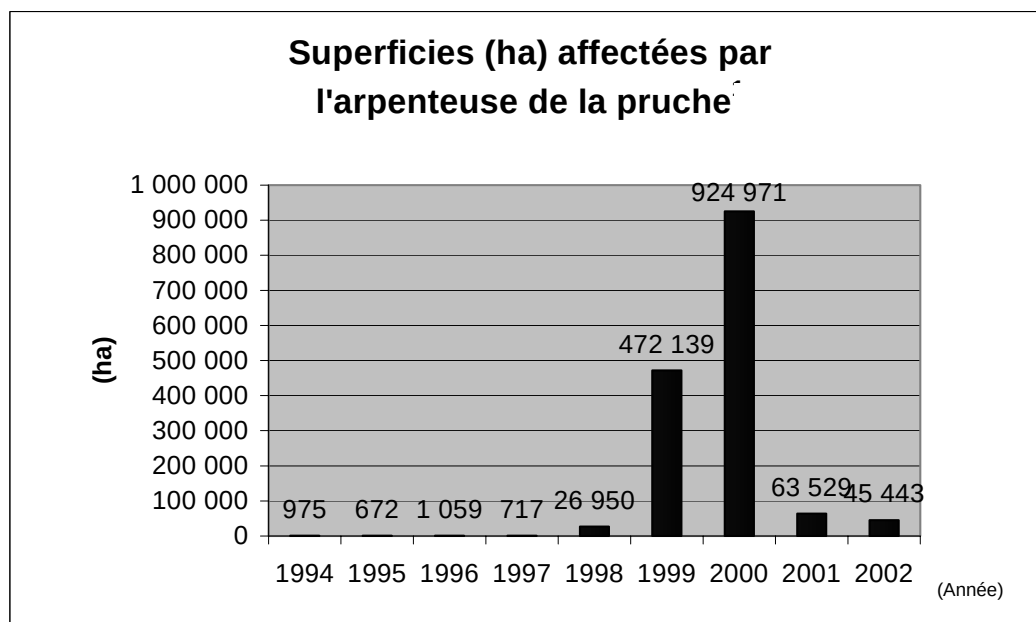
De 1995 à 1998, l'arpenteuse de la pruche a occasionné des défoliations dans les sapinières établies au sud-ouest de l'île d'Anticosti. Cependant, les superficies n'ont jamais dépassé 1 000 hectares. En 1998, la présence de l'arpenteuse de la pruche a atteint un niveau épidémique sur la Basse et Moyenne-Côte-Nord. 27 000 hectares ont été infestés entre les rivières Matamec et Natashquan. L'année suivante, l'épidémie sévissait à l'est de la rivière Natashquan jusqu'à Saint-Augustin sur une superficie de 472 000 hectares. En 2000, l'épidémie atteignait son point culminant avec 924 971 hectares d'infestation, dont 796 000 hectares sur des forêts publiques qui ne sont pas sous aménagement.

Les superficies défoliées dans les aires communes 094-20, 095-01 et 095-02 sont passées de 44 000 hectares en 1999 à 129 000 hectares en 2000. Un volume de 154 000 m³ a pu être récupéré dans les aires communes affectées. Le programme de récupération a toutefois été relativement limité compte tenu de l'accès quasi inexistant aux massifs forestiers touchés ainsi que de l'éloignement des usines. Seules certaines surfaces des aires communes 094-20 et 095-01 ont pu être récupérées.

En juillet 2000, la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM) a réalisé un programme de pulvérisation d'insecticide biologique « *Bacillus thuringiensis* » sur 40 000 hectares dans les territoires sous aménagement.

En 2001, étant donné la chute drastique des populations d'insectes sur le territoire devant faire l'objet de pulvérisation, le programme a été annulé. La présence de parasites « *telenomus* sp. » dans les œufs expliquerait la diminution de la population d'arpenteuse.

Figure 11



Sources : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003
Bilan annuel 2002, Insectes, maladies et feux dans les forêts québécoises, ministère des
Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Chablis

À l'automne 2001, des vents violents ont affecté, par le chablis, des superficies importantes en Minganie. Ainsi, pour l'aire commune 095-01 et la réserve forestière au nord de Natashquan, 118 145 hectares ont été touchés à des degrés divers. À la suite d'une évaluation aérienne des dégâts occasionnés aux peuplements par le chablis, les dommages suivants ont été constatés :

Tableau 14 – Dommages occasionnés par le chablis

Proportion des arbres renversés par le vent	Superficie (ha)
< 30 %	48 028
31 à 65 %	50 354
> 66 %	17 992
100 %	1 771

Source : Direction de la conservation des forêts, MRNFP, janvier 2004

Cette situation a eu pour effet de retarder d'un an le sondage terrain dans l'aire commune 095-01 et la réserve forestière. Ainsi, les données d'inventaire tiendront compte des dommages occasionnés autant par l'arpenteuse de la pruche que par le chablis.

Dans l'aire commune 095-01, aucun plan spécial n'a été mis en vigueur pour la récupération des bois affectés par le chablis, car l'entreprise forestière détenant un CAAF dans ce territoire a cessé ses opérations peu après que furent survenus les dégâts. Compte tenu qu'il n'y avait pas de preneur pour les bois affectés par le chablis et étant donné le manque de chemin d'accès, aucun plan spécial n'a été élaboré non plus pour la réserve forestière au nord de Natashquan.

2.2 L'évolution du couvert forestier

2.2.1 Introduction

Avant le premier inventaire décennal, l'évolution du couvert forestier de la Côte-Nord a été marquée par des perturbations naturelles et par la récolte forestière concentrée dans la partie sud-ouest de la région, soit la zone de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune.

Ce sont de grands concessionnaires forestiers qui ont prélevé le bois, principalement pour des fins de production de bois à pâte. Les concessions forestières ne couvraient qu'une partie des territoires forestiers, l'autre partie étant constituée, pour une très large part, de forêt domaniale au centre et à l'est de la région.

Historiquement, la zone de la pessière a surtout été affectée par des perturbations naturelles, touchant souvent de grandes superficies.

Le territoire forestier productif est marqué par une grande variation écologique à l'échelle du territoire de la Côte-Nord, ce qui se traduit par une différence notable des causes de perturbations naturelles entre différents secteurs de la région. Ainsi, l'ouest du territoire est plus susceptible de subir des dommages par les incendies forestiers et la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Par contre, à l'est où le climat est plus maritime, ce sont plutôt l'arpenteuse de la pruche et les chablis qui entraînent des pertes de volumes ligneux.

Ce portrait régional de l'évolution du couvert forestier est le résultat de la comparaison des données des trois programmes d'inventaire forestier, dont les sondages (prises de données) ont été réalisés sur plusieurs années, soit :

- 1973 à 1977 : Premier inventaire
- 1981 à 1989 : Deuxième inventaire
- 1991 à 2003 : Troisième inventaire

Le territoire retenu pour l'analyse correspond à la zone d'inventaire intensif du troisième programme (voir figure 2, page 2) en excluant la réserve forestière de Natashquan.

2.2.2 Faits saillants

Diminution du couvert résineux

La diminution des superficies occupées par les peuplements résineux mûrs et surannés (voir figures 12 et 13) s'explique en grande partie par l'augmentation de la récolte forestière et dans une moindre mesure, par les feux et les épidémies. En effet, la figure 15 montre une augmentation notable des superficies des coupes totales en voie de régénération et des coupes totales régénérées.

Augmentation des perturbations naturelles

Les grands incendies forestiers de 1976 et 1991 se traduisent par une forte hausse des surfaces de brûlis en voie de régénération relevée lors des deuxième et troisième inventaires. Les surfaces classées « épidémie modérée » ou « épidémie grave » après l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont augmenté vers la fin des années 1970 et 1980 (voir figure 16).

Diminution de la densité du couvert forestier

La classe de densité est élevée lorsque le pourcentage de couverture est supérieur à 60 %. Elle est moyenne si le pourcentage se situe entre 41 et 60 % et faible quand il se situe entre 25 et 40 %.

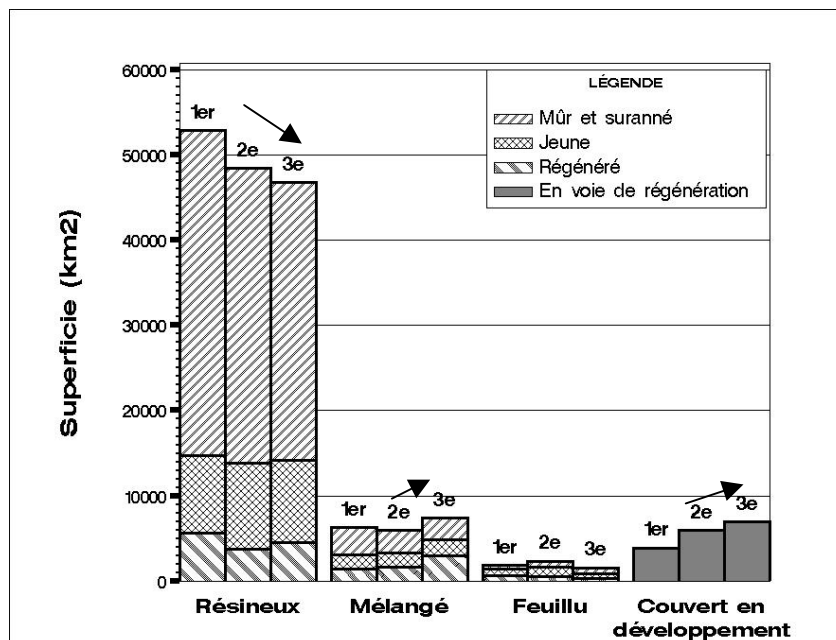
La réduction des superficies de peuplements de densité élevée (classes A et B) s'explique par une concentration des coupes dans ces classes de densité, le vieillissement naturel et les épidémies d'insectes. Les incendies de forêt pourraient être à l'origine des variations de superficies de faible densité ou non classées (sans classe de densité) (voir figure 14). L'augmentation de la superficie des peuplements de densité moyenne (classe C) du premier au deuxième inventaire est surtout attribuée aux effets de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a atteint son apogée vers 1977 et s'est poursuivie jusqu'en 1987 environ (voir figure 17).

Augmentation des travaux d'aménagement forestier

Une augmentation générale des travaux d'aménagement forestier dans la région (coupes et plantations) est constatée. Les interventions partielles recensées lors du premier inventaire sont des opérations d'abattage manuel des années soixante. Ce mode d'abattage laissait beaucoup de régénération et de petites tiges résiduelles, ce qui a été interprété comme des coupes partielles au premier inventaire forestier décennal (voir figure 15).

2.2.3 Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement

Figure 12
Répartition de la superficie selon le type de couverts
et les stades de développement



Source : Direction des inventaires forestiers, compilation, mars 2004

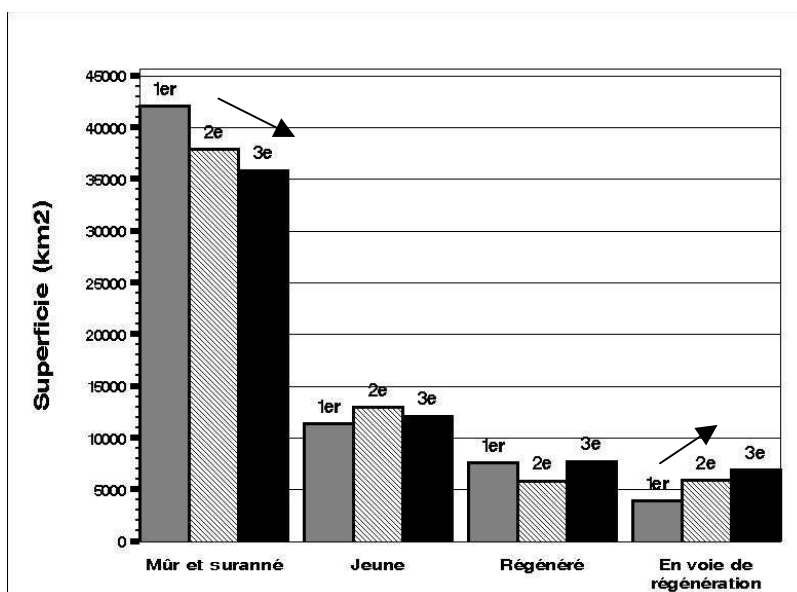
La figure 12 montre une réduction graduelle du couvert résineux, avec augmentation concomitante des superficies de couvert en développement, en raison de l'augmentation des interventions et perturbations. Les superficies de peuplements mélangés dont la hauteur atteint de deux à sept mètres (régénérés) ont probablement augmenté en raison d'un envahissement de certaines aires de coupe par les feuillus intolérants tels que le peuplier faux-tremble et le bouleau à papier. Les peuplements feuillus sont peu nombreux et relativement stables en superficie.

2.2.4 Répartition de la superficie selon les stades de développement

La figure 13 met en évidence la surabondance des peuplements mûrs ou surannés sur la Côte-Nord. Ces forêts regroupent majoritairement les peuplements de la classe d'âge 120 ans et les peuplements vieil inéquienne (VIN).

Figure 13

Répartition de la superficie selon les stades de développement



Source : Direction des inventaires forestiers, compilation mars 2004

En lien avec les coupes, les peuplements d'âge « mûr et suranné » occupent de moins en moins de place, tandis que ceux « en voie de régénération » (de hauteur inférieure à deux mètres) sont en augmentation.

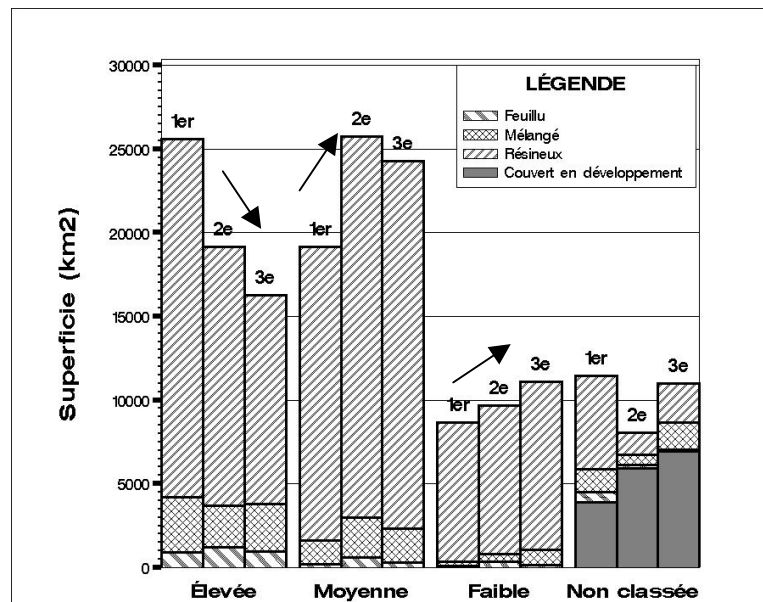
Les forêts vierges de la Côte-Nord sont majoritairement surannées et les peuplements à structure irrégulière ou inéquienne y sont plus abondants qu'ailleurs au Québec. Les opérations de récolte actuelles ont pour conséquence de les rajeunir et de les rendre moins vulnérables à des perturbations naturelles (chablis, épidémie, tordeuse des bourgeons de l'épinette).

2.2.5 Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts

La figure 14 montre une diminution de densité du couvert forestier résultant, entre autres, de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, de l'arpenteuse de la pruche, de l'effet des coupes et du vieillissement.

Figure 14

Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts



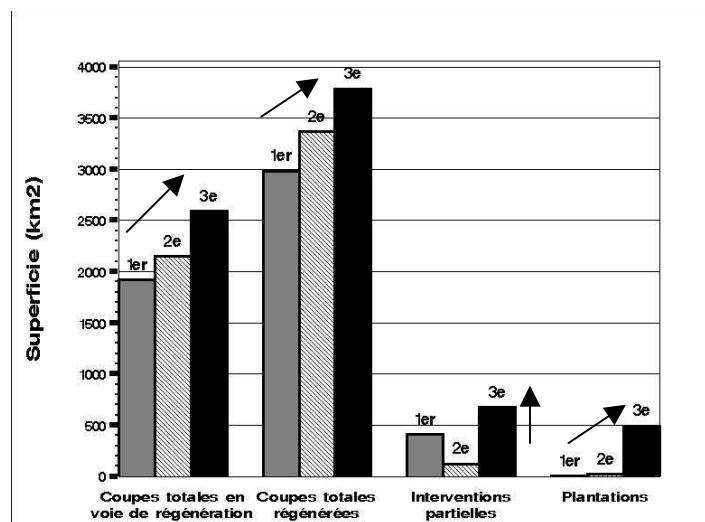
Source : Direction des inventaires forestiers, compilation, mars 2004

2.2.6 Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement

La figure 15 illustre bien l'augmentation des coupes par la hausse des superficies de coupes totales « en voie de régénération », (hauteur de la régénération inférieure à deux mètres), ainsi que par la hausse des coupes totales « régénérées » (hauteur de la régénération comprise entre deux mètres et sept mètres).

Figure 15

Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement



Source : Direction des inventaires forestiers, compilation, mars 2004

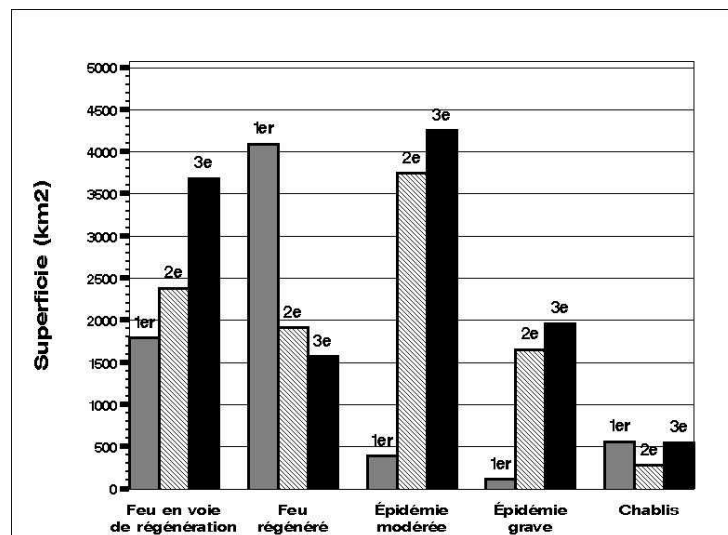
L'augmentation des plantations et des interventions partielles, composées d'éclaircie précommerciale, traduit l'effort d'aménagement forestier réalisé depuis près de deux décennies.

2.2.7 Surfaces affectées par des perturbations naturelles

Les grands incendies de 1976 et de 1991 se traduisent par une forte hausse des surfaces de brûlis « en voie de régénération », relevée lors des deuxième et troisième inventaires. Les surfaces classées « épidémie modérée » ou « épidémie grave » à la suite des infestations de tordeuse des bourgeons de l'épinette (surtout) et d'arpenteuse de la pruche apparaissent aux deuxième et troisième inventaires.

Figure 16

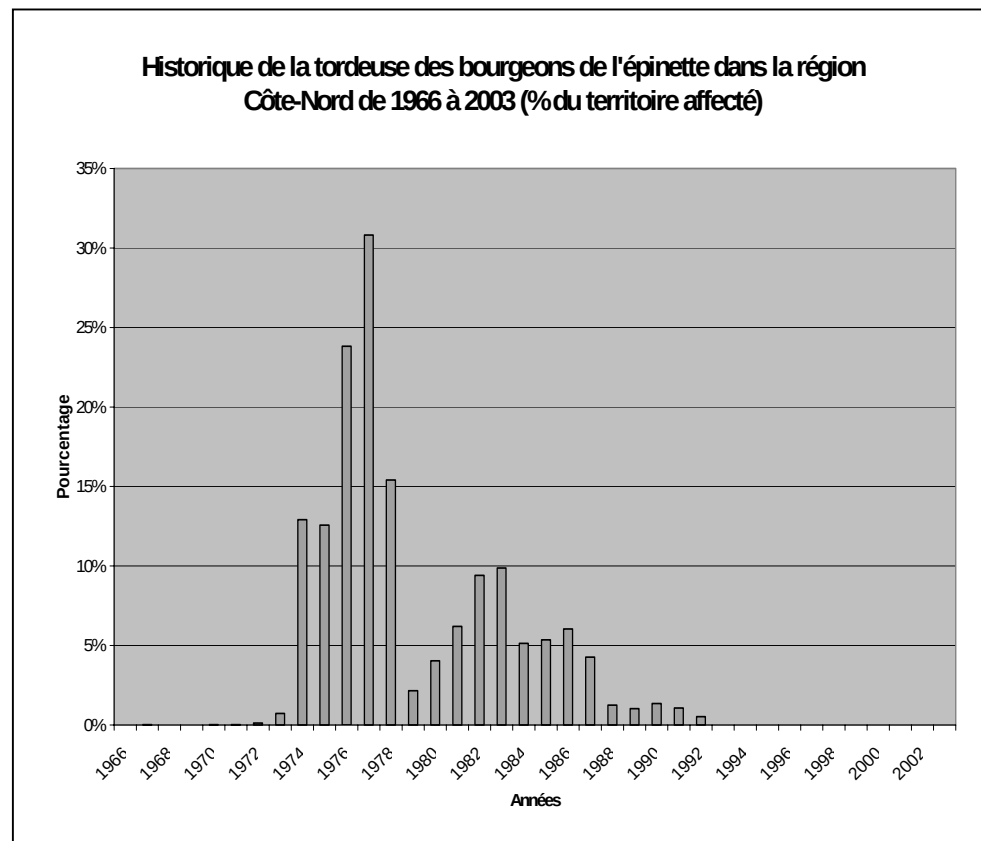
Surfaces affectées par des perturbations naturelles



Source : Direction des inventaires forestiers, compilation, mars 2004

La figure 17 illustre l'ampleur des superficies affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette par rapport à la région de la Côte-Nord. Plus de 30 % des superficies de la région étaient touchées en 1976 et concentrées dans la zone de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc. Ainsi, les surfaces affectées étaient situées plus au sud-ouest de la région, en bordure du fleuve Saint-Laurent ainsi que sur l'île d'Anticosti.

Figure 17



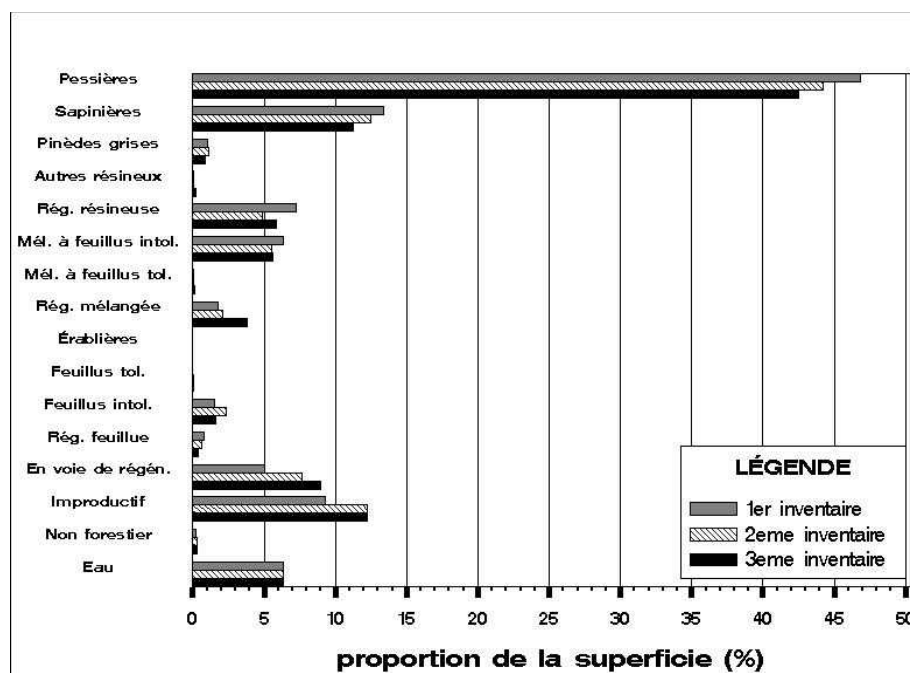
Source : MRNFP, Direction de la conservation des forêts, 2004

2.2.8 Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses

Le caractère résineux de la Côte-Nord est prépondérant, ce qui signifie que les peuplements mélangés et feuillus sont peu abondants. Les groupements d'essences pessières et sapinières montrent une réduction graduelle qui peut s'expliquer par l'augmentation des coupes et par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a entraîné une réduction de la présence du sapin. Inversement, une hausse presque équivalente des superficies « en voie de régénération » est constatée. Il est probable que les incendies de forêt ont provoqué l'augmentation des superficies improductives (qui comprennent les aulnaies, les dénudés humides et les dénudés secs).

Figure 18

Importance des superficies selon les groupements d'essences-synthèses



Source : Direction des inventaires forestiers, compilation, mars 2004

3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

3.1 Le territoire de gestion forestière (aires communes, CAAF, CvAF, permis)

Le territoire de gestion forestière est divisé en cinq unité de gestion dans lesquelles on retrouve huit aires communes où s'approvisionnent 14 bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) (voir liste en annexe 2).

Les conventions d'aménagement forestier (CvAF) au nombre de 19 (novembre 2003) sont octroyées en grande partie dans les MRC de la Minganie et Caniapiscau, ainsi que dans les territoires de la Basse-Côte-Nord.

Figure 19

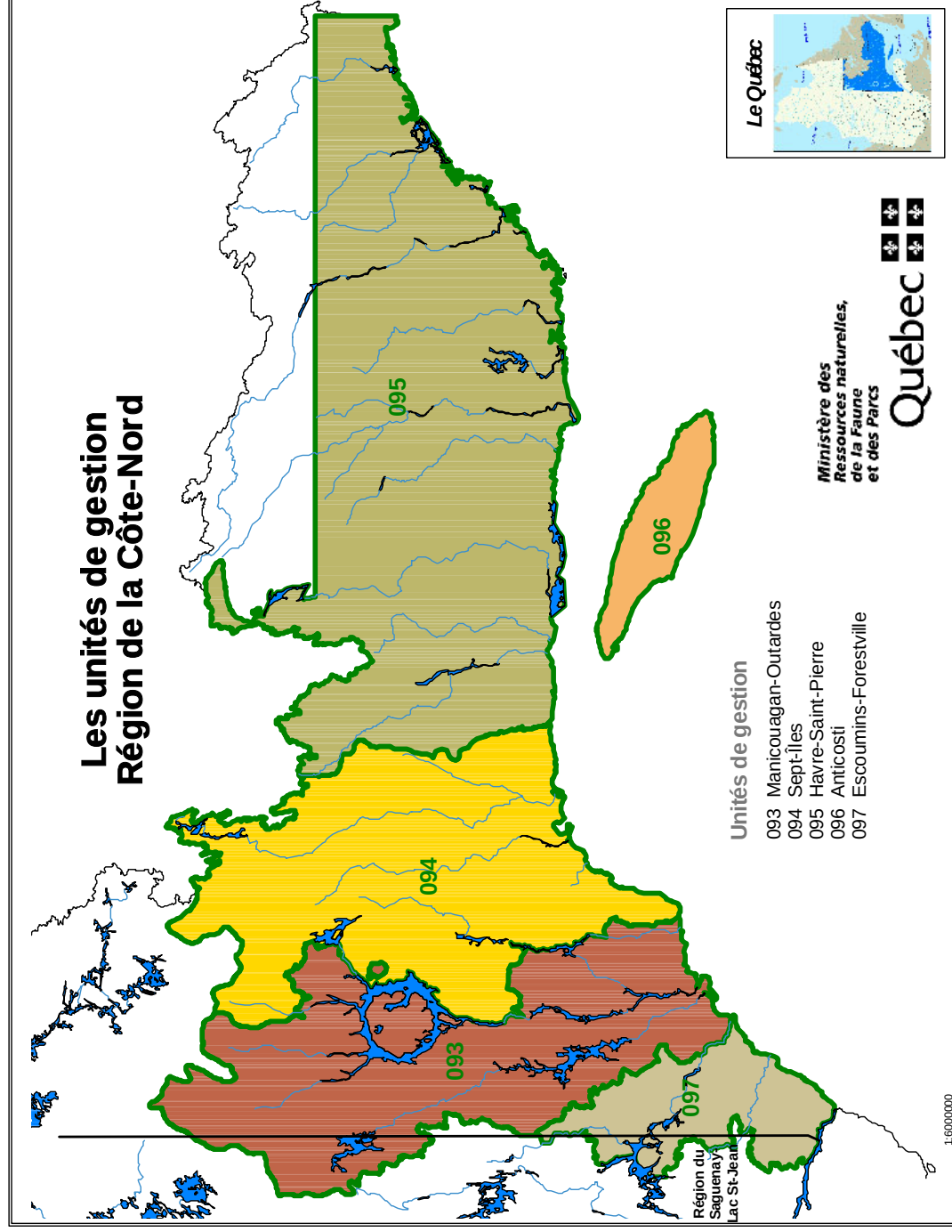
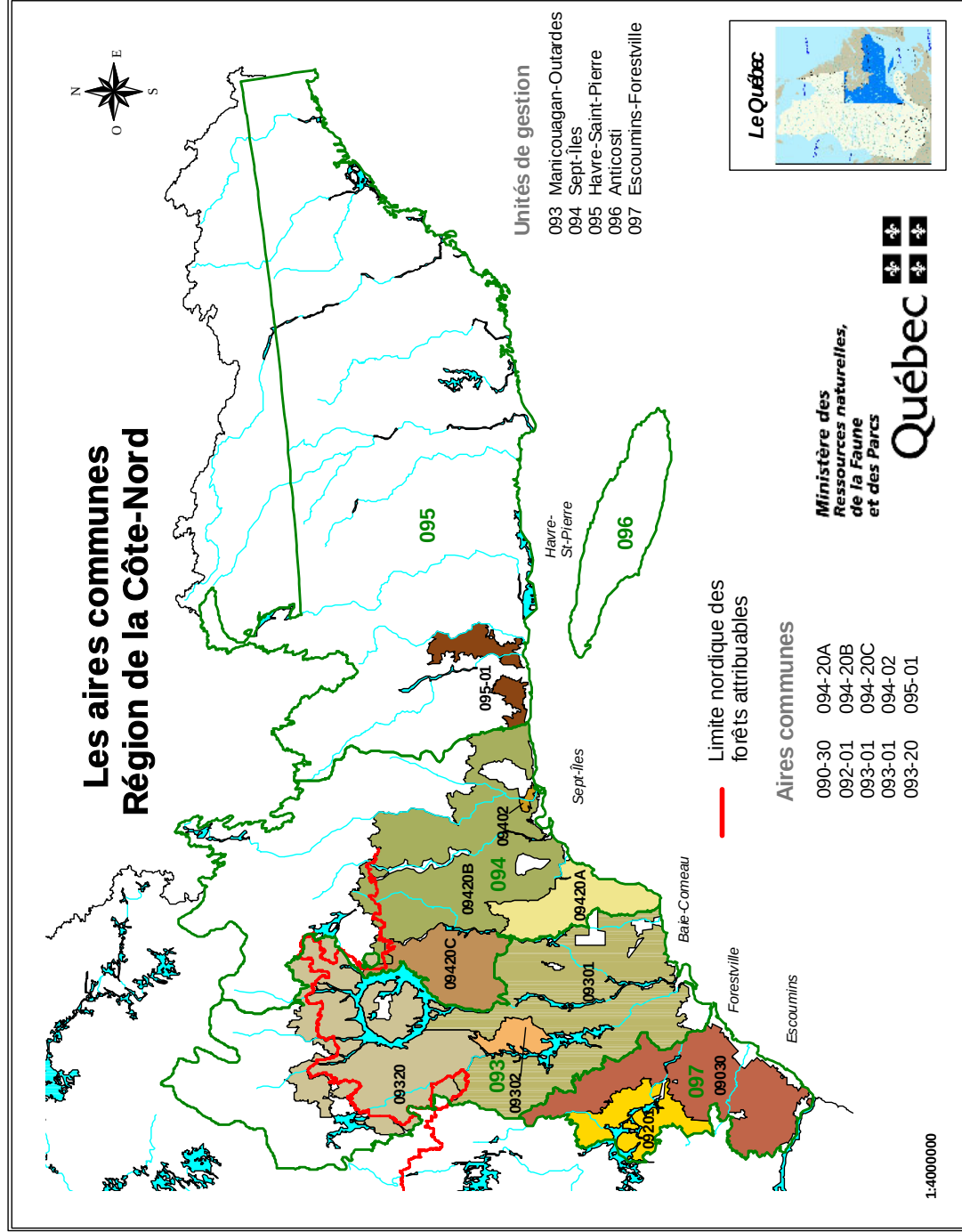


Figure 20



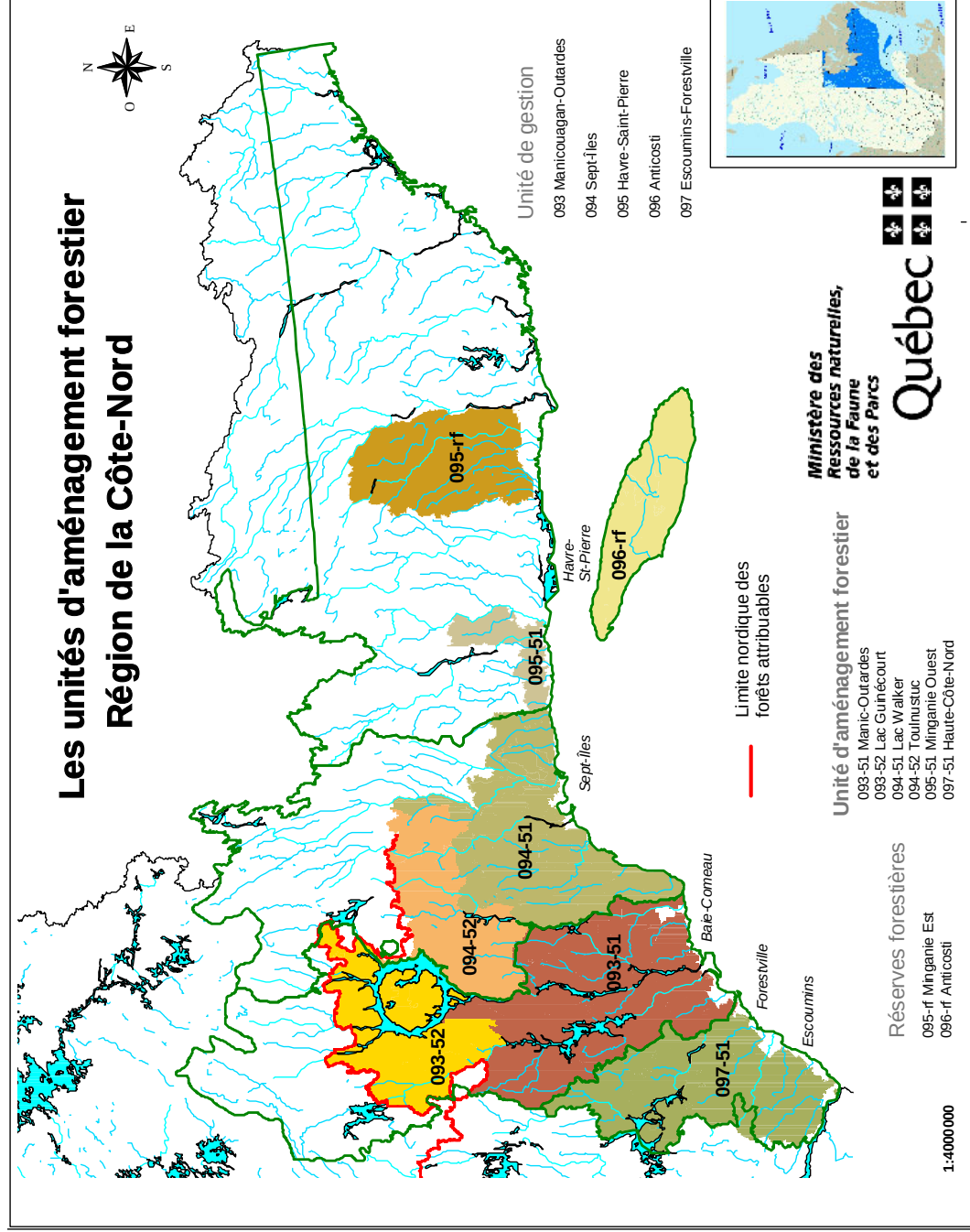
3.2 Le territoire de gestion forestière – Unité d'aménagement forestier (UAF)

La délimitation des unités d'aménagement et de la limite nord entrera en vigueur à l'approbation des prochains PGAF.

Il y aura six UAF, dont trois sont délimitées par la limite nord des attributions, et deux réserves forestières situées au nord de Natashquan et à l'île d'Anticosti.

Les aires de gestion faunique ont été prises en compte afin d'éviter le chevauchement sur deux UAF. Certaines aires communes ont été regroupées et la topographie, l'hydrographie, ainsi que le réseau d'accès ont aussi été pris en compte.

Figure 21



3.3 L'évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année)

3.3.1 Évolution de la possibilité forestière

Depuis l'entrée en vigueur du régime forestier en 1987, trois calculs de possibilité ont été effectués, soit en 1989-1990, 1994-1995 et 2000-2001.

En ce qui concerne le dernier calcul (2000-2001), une baisse d'environ 9 % de la possibilité forestière en résineux a été constatée. Ce sont majoritairement les données du deuxième inventaire qui ont alors servi à faire ce calcul, les données du troisième inventaire n'étant disponibles que pour une petite portion du territoire.

Les principaux facteurs qui ont eu un impact sur la possibilité forestière sont :

- une augmentation des superficies productives inaccessibles, due à l'identification des pentes abruptes à partir de différents documents cartographiques et de visites sur le terrain;
- une augmentation des superficies des peuplements qui ont été exclus des calculs de possibilité parce que moins de 70 mètres cubes à l'hectare et moins de 70 dm³ par tige, selon une orientation du Ministère datée du 8 janvier 1993;
- un taux de carie qui est passé de 2,5 % par aire commune à un taux variable de 3 à 7 % basé sur les données de mesurage, selon l'orientation ministérielle du 30 mars 1998;
- un horizon de simulation de 150 ans au lieu de 120 ans dans des territoires en surabondance de forêts mûres et surannées sur le territoire de l'unité de gestion de Sept-Îles;
- l'harmonisation des normes de mesurage de bois abattu avec celles de l'inventaire forestier, en ce qui concerne le diamètre au fin bout avec ou sans écorce, selon l'orientation ministérielle du 30 mars 1998;
- une perte de 1 % en volume pour tenir compte de l'épaisseur du trait de scie lors de l'abattage, selon l'orientation ministérielle du 30 mars 1998;
- une révision à la baisse du rendement des éclaircies précommerciales a été appliquée par mesure de prudence sur la base d'informations transmises par plusieurs chercheurs.

SEPM

L'évolution du territoire sous aménagement rend difficile la comparaison de la possibilité forestière d'une période à l'autre. En effet, pendant cette période, les limites des aires communes ont varié chaque année. Certaines aires communes sont devenues des réserves forestières, d'autres ont été redécoupées.

Le tableau 15 présente les années des plus importantes fluctuations des superficies sous aménagement. L'évolution annuelle est présentée à l'annexe 3.

Tableau 15
Évolution des superficies des aires communes de la Côte-Nord
(en hectares) entre 1989 et 2003

Aires communes	Années					
	1989-1990	1990-1991	1993-1994	1994-1995	1997-1998	2002-2003
090-30	341 733	732 851	891 183	1 002 742	1 002 742	1 001 798
092-01		645 672		339 098	339 098	342 864
093-01		1 642 151	2 046 051	1 759 069	1 759 069	1 756 007
093-02	212 309	212 309				123 268
093-20				212 309	1 521 595	1 390 335
094-02				14 977	14 977	14 977
094-20		2 130 743	436 203	2 568 573	2 568 573	2 561 341
095-01		259 643			192 695	209 258
095-02					664 624	
Total	554 042	5 623 369	3 373 437	5 896 768	8 063 373	7 399 848

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP, janvier 2004

De 1989 à 2003, on constate une variation des superficies sous aménagement due au départ et à l'arrivée de bénéficiaires de CAAF.

AUTRES RÉSINEUX, PEUPLIERS ET FEUILLUS DURS

En ce qui concerne les autres résineux, les peupliers et feuillus durs (principalement le bouleau à papier), la variation de la possibilité forestière peut s'expliquer par la variation des superficies des aires communes.

Toutefois, le dernier calcul de possibilité forestière montre une augmentation de près de 3 % pour les peupliers et d'environ 4 % pour les feuillus durs, ainsi qu'une baisse de 30 % en ce qui concerne les autres résineux.

Ces derniers sont toutefois peu nombreux, représentant une possibilité annuelle de 700 mètres cubes pour l'ensemble de la région.

3.3.2 Évolution des attributions

De 1990 à 1999, les attributions de SEPM ont varié. Certaines compagnies ont abandonné leurs CAAF qui ont été repris plus tard par d'autres. Des changements de procédés dans la fabrication des pâtes et papiers ont fait disparaître le besoin d'approvisionnement en bois rond.

Les usines de pâtes se sont approvisionnées en copeaux auprès de scieries qui se sont développées sur la Côte-Nord, en raison de l'augmentation du prix du bois de sciage à compter des années 1993 et 1994, et de la disponibilité des volumes de résineux. Aucune attribution en autres résineux n'est accordée sur la Côte-Nord.

Les attributions de peupliers et de feuillus durs sont minimales, car il y a très peu de preneurs, entre autres, pour les bois de trituration. L'éloignement des marchés constitue aussi un obstacle à la mise en marché de ces bois de trituration. Enfin, il n'existe pas de débouché pour ces bois sur la Côte-Nord.

3.3.3 Évolution de la récolte

La récolte en SEPM a toujours été inférieure aux attributions et à la possibilité forestière. Depuis la révision des CAAF de 2000-2001, la récolte a atteint 85 % des attributions. Pour les autres résineux et les peupliers où il n'y a aucune attribution, des autorisations ont été données pour récolter des volumes (rémanents).

Le dépassement de la récolte par rapport à l'attribution provient de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts, qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

Par ailleurs, pour l'année 2001-2002, les données des volumes affectés par les opérations de récolte (VAOR) n'ont pas été évaluées. Ce sujet fait l'objet de plus d'explications à la section 4.5.

Tableau 16
Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés en SEPM (m³/année)

Années	Possibilité*	Attribution**	Récolte***	Écarts Récolte moins attribution ¹
	SEPM			
1990-1991	4 062 500	3 424 200	1 731 570	
1991-1992	3 953 000	3 290 700	1 702 498	
1992-1993	3 718 000	2 229 450	1 435 392	
1993-1994	2 998 000	2 477 950	1 545 810	
1994-1995	4 336 200	3 820 350	2 120 730	
1995-1996	4 615 200	4 399 150	3 083 551	
1996-1997	4 758 200	4 376 650	2 690 239	
1997-1998	6 030 200	5 391 750	4 777 710	
1998-1999	6 030 200	5 446 750	4 329 739	
1999-2000**	6 025 000	5 398 250	4 459 557	
2000-2001**	5 069 153	4 801 082	4 574 944	
2001-2002	5 068 353	4 843 523	3 704 420	
2002-2003	5 057 853	4 922 150	4 141 463	

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers

* Données au 31 mars de chaque année.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesuboïs, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés comprennent exclusivement les territoires sous CAAF.

1 Aucun volume en dépassement n'est observé en ce qui concerne le groupe d'essences SEPM.

Les volumes récoltés incluant le volume affecté par les opérations de récolte ne dépassent pas les attributions.

Tableau 17
Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés en autres résineux (m³/année)

Années	Possibilité*	Attribution**	Récolte***	Écarts Récolte moins attribution ¹
	Autres résineux			
1990-1991	5 500	0	237	237
1991-1992	5 500	0	625	625
1992-1993	5 500	0	144	144
1993-1994	5 500	0	0	
1994-1995	1 000	0	0	
1995-1996	1 000	0	0	
1996-1997	1 000	0	0	
1997-1998	1 000	0	0	
1998-1999	1 000	0	1 256	1 256
1999-2000**	1 000	0	44	44
2000-2001**	700	0	0	
2001-2002	700	0	0	
2002-2003	700	0	50	50

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers

* Données au 31 mars de chaque année.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesuboïs, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés comprennent exclusivement les territoires sous CAAF.

1 Les dépassements de la récolte par rapport à l'attribution proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts, qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

Pour 1998-1999, on note un dépassement de la possibilité, mais pas sur la base quinquennale de 1994-1999.

Le volume affecté par les opérations de récolte n'a pas été évalué en 2001-2002 et 2002-2003 étant donné l'absence d'attribution en autres résineux.

Tableau 18
Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés en peupliers (m³/année)

Années	Possibilité*	Attribution**	Récolte***	Écarts Récolte moins attribution ¹
	Peupliers			
1990-1991	223 500	49 000	12 677	
1991-1992	223 500	34 000	23	
1992-1993	220 000	500	0	
1993-1994	193 700	32 600	1 917	
1994-1995	155 500	51 000	17 275	
1995-1996	288 000	51 000	5 661	
1996-1997	285 500	10 000	7 497	
1997-1998	284 000	10 000	2 008	
1998-1999	284 000	10 000	1 545	
1999-2000	283 800	10 000	6 292	
2000-2001	274 160	10 000	5 897	
2001-2002	290 460	0	8 394	8 394
2002-2003	289 460	0	8 471	8 471

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers

* Données au 31 mars de chaque année.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesuboïs, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés comprennent exclusivement les territoires sous CAAF.

1 Les dépassements constatés par rapport aux attributions des années 2001-2002 et 2002-2003 proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts, qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

Le volume affecté par les opérations de récolte n'a pas été évalué en 2001-2002 et 2002-2003 étant donné l'absence d'attribution en peuplier.

Tableau 19
Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué
et des volumes récoltés en feuillus durs (m³/année)

Années	Possibilité*	Attribution**	Récolte***	Écarts Récolte moins attribution ¹
	Feuillus durs			
1990-1991	437 000	45 000	11 900	
1991-1992	433 000	45 000	40	
1992-1993	426 000	0	8	8
1993-1994	351 500	6 000	0	
1994-1995	301 600	6 000	5 224	
1995-1996	464 600	4 000	14	
1996-1997	452 600	4 500	0	
1997-1998	448 600	4 500	436	
1998-1999	448 600	4 500	11	
1999-2000	446 100	14 500	8 136	
2000-2001	370 937	14 500	8 405	
2001-2002	459 637	10 500	7 755	
2002-2003	453 637	10 500	6 143	

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers

* Données au 31 mars de chaque année.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesuboïs, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés comprennent exclusivement les territoires sous CAAF.

1 Le dépassement constaté par rapport aux attributions provient de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts, qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

Pour les feuillus durs, aucune donnée de VAOR n'a fait l'objet d'une évaluation.

3.4 Les traitements sylvicoles réalisés

Le tableau 20 montre que pour la période de 1999 à 2003, 391 507 hectares de territoire forestier ont été traités, soit 78 301 hectares en moyenne annuellement sur le territoire de gestion de la région de la Côte-Nord. Les coupes de régénération comptent pour 63 % des superficies traitées et représentent le traitement sylvicole le plus pratiqué en région.

La remise en production par la plantation et les travaux associés dont l'éclaircie précommerciale viennent au deuxième rang des travaux réalisés et comptent pour 16 % des superficies traitées.

Les travaux visant à obtenir le rendement d'une forêt naturelle, soit le regarni et la remise en production d'aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage s'effectuent sur 9 % des superficies traitées en moyenne.

Les travaux d'entretien de plantation ainsi que de la régénération naturelle comptent pour 5 % des superficies des travaux réalisés.

Tableau 20
Traitements sylvicoles réalisés (1999 à 2003)
(en hectares)

Traitements sylvicoles	1999	2000	2001	2002	2003 ¹	Total
Coupes de régénération	51 979	51 376	43 128	52 053	50 447	248 983
Coupes partielles	41	40	13	125		219
Plantations et associés (plantation, regarni, éclaircie précommerciale)	12 942	12 661	12 450	12 653	10 428	61 134
Regarni et rendement naturel	7 835	5 063	8 572	8 576	6 463	36 509
Entretien de plantations	3 138	5 533	5 169	3 365	1 504	18 709
Entretien de la régénération naturelle	157	418	743	980	114	2 412
Préparation de terrain	3 909	4 980	4 853	5 393	4 406	23 541
Total	80 001	80 071	74 928	83 145	73 362	391 507

1 : Estimation.

Source : Direction régionale de la Côte-Nord, MRNFP

- Coupes de régénération : CPRS, mosaïque, coupe de régénération;
- Coupes partielles : tous les jardinages, éclaircies commerciales et CPE;
- Plantations et associés : plantation, regarnis de régénération naturelle (rendement de plantation) et EPC (peuplement naturel);
- Regarni - rendement naturel : remise en production d'aires d'ébranchage (AEET), regarnis de régénération naturelle (rendement de peuplement équivalent), ensemencement et préparation de terrain (régénération naturelle, feuillus tolérants);
- Entretien de plantations : EPC (plantation) et dégagement dans une plantation;
- Entretien de la régénération naturelle : dégagement de la régénération naturelle.

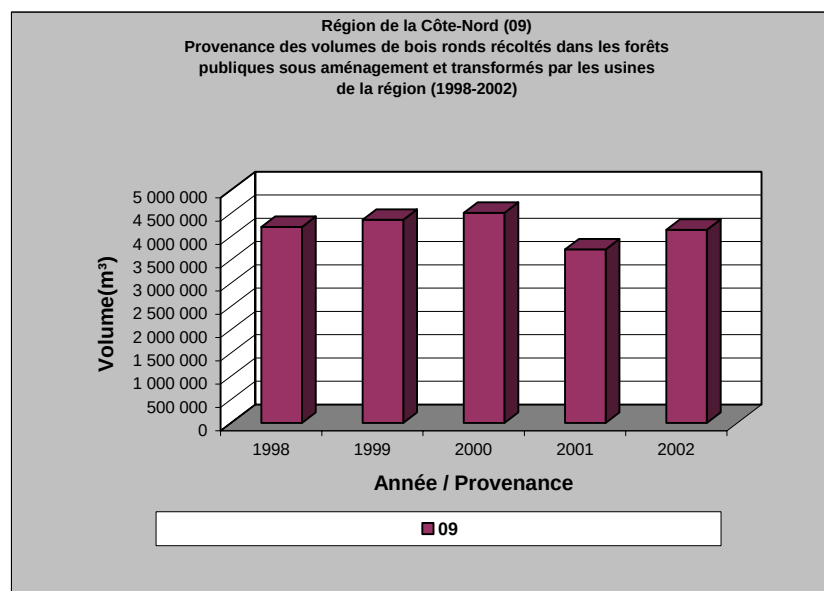
3.5 Les mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement

La très grande majorité des bois récoltés sur la Côte-Nord sont transformés par des usines de la région de la Côte-Nord et varient de 92,4 % à 94,7 % entre 1998 et 2002.

La figure 22 indique qu'aucun volume de bois rond ne provient de l'extérieur pour approvisionner des usines de la région. Par contre, seul un très faible volume est exporté pour approvisionner des usines extérieures à la région (voir figure 23).

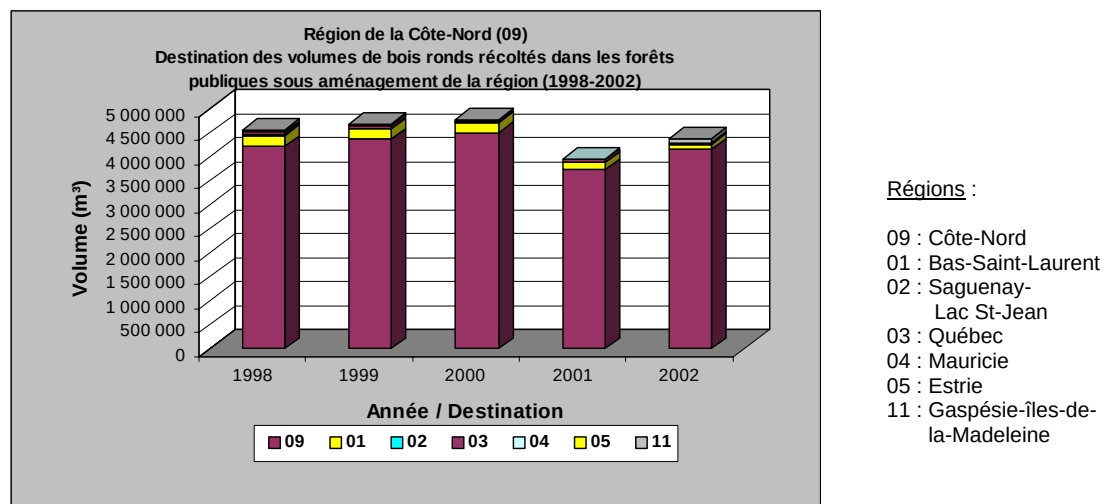
Très peu d'usines extérieures à la région détiennent des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur la Côte-Nord. En effet, une usine seulement détenait en 2002 un CAAF en SEPM; il s'agit de Bowater Mitis inc. Il faut aussi considérer que ces volumes incluent des bois coupés en vertu d'une convention d'aménagement forestier émise à Produits forestiers Anticosti inc. Ces volumes de bois sont livrés à des usines de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que des régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

Figure 22



Source : MRNFP, Direction de l'assistance technique, division mesurage et facturation, janvier 2004

Figure 23



Source : Direction de l'assistance technique, Division du mesurage et de la facturation, 15 janvier 2003, MRNFP.

4.0 LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES

4.1 Les grands enjeux régionaux

1. Consultation et participation de la population à la gestion des forêts

Constats

- Les divers mécanismes de consultation publique mis en place par le Ministère permettent à tous les intervenants du milieu forestier et à la population de s'exprimer sur les enjeux de la gestion forestière.
- Toutefois, certains organismes bénévoles considèrent qu'ils sont limités dans leur participation compte tenu de leur disponibilité et de leur budget pour assister aux rencontres.
- Il est difficile d'arriver à un consensus lors des consultations régionales, compte tenu de la diversité des groupes concernés par la gestion forestière.

Enjeu

- Concilier les intérêts des divers intervenants dans la gestion forestière nord-côtière.

2. Disponibilité de la matière ligneuse

Constats

- L'absence de marché pour le bois feuillu de faible qualité empêche le développement d'une industrie locale de produits de feuillu et restreint la récolte de résineux compris dans ces types de peuplements à dominance feuillue.
- Plus à l'est de la région, un bloc de réserves forestières est prévu, en particulier au nord de Natashquan, pour un projet industriel.
- À l'est de Natashquan, les connaissances forestières actuelles sont basées sur les données du deuxième inventaire forestier. Ce territoire ne fait pas partie de la zone d'inventaire intensif. (voir figure 2)
- La création d'aires protégées sur la Côte-Nord a un impact sur la possibilité forestière.

Enjeux

- Favoriser l'attribution et la transformation du feuillu.
- Poursuivre les activités de connaissances forestières dans le secteur à l'est de la région.
- Assurer une juste répartition des aires protégées à implanter, tout en conciliant les différentes vocations du territoire.

3. Pratiques forestières et traitements sylvicoles

Constats

- Les peuplements résineux de la pessière à mousse de l'Est qui présentent une structure irrégulière favorisent la réalisation des coupes, permettant ainsi la protection de la haute régénération et des petites tiges marchandes.
- Dans le cadre de la protection du caribou forestier, la coupe mosaïque ne semble pas répondre, selon les connaissances actuelles, aux exigences de protection de l'espèce en voie d'être désignée espèce vulnérable.
- Un plan général d'aménagement forestier pour l'île d'Anticosti vise l'amélioration de l'habitat du cerf de Virginie dans le but d'assurer sa pérennité, est en consultation.

Enjeu

- Poursuivre l'adaptation des traitements sylvicoles au peuplement à structure irrégulière, à la protection et à l'aménagement de l'habitat du caribou et du cerf de Virginie.

4. Deuxième et troisième transformation du bois

Constats

- La transformation primaire du bois représente l'activité économique majeure de la Côte-Nord.
- Les acteurs du développement économique régional préconisent la fabrication de produits de deuxième et troisième transformation qui est très peu développée sur la Côte-Nord.

Enjeu

- Favoriser l'émergence et l'implantation de projets de seconde et troisième transformation du bois.

5. Main-d'œuvre et aménagement forestier

Constats

- Les emplois dans le domaine forestier sur la Côte-Nord se situent en grande partie au chapitre de la récolte et des travaux sylvicoles.
- Cinquante pour cent des travailleurs forestiers proviennent essentiellement de l'extérieur de la région.
- Le recrutement de techniciens et d'ingénieurs forestiers pour des emplois sur la Côte-Nord représente un défi pour l'industrie forestière et le Ministère.

Enjeux

- S'assurer d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et disponible.
- Mettre en valeur les métiers forestiers lors d'événements régionaux et nationaux.

6. Communautés autochtones

Constats

- L'Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et les gouvernements fédéral et provincial a été signée le 31 mars 2004.
- Les communautés autochtones comptent sur l'accès et au développement de la ressource forestière au même titre que les communautés allochtones.
- Les communautés autochtones veulent participer davantage à la gestion des ressources naturelles et favoriser le développement de leur communauté.

Enjeux

- Élaborer des solutions durables pour assurer un réel développement des communautés autochtones.
- S'entendre sur des mesures d'harmonisation.

4.2 **Le Plan général d'aménagement forestier**

4.2.1 Application des stratégies d'aménagement prévues au PGAF en vigueur

Le respect des stratégies d'aménagement assure que les rendements escomptés seront atteints et que la possibilité forestière à rendement soutenu calculée au PGAF sera assurée.

En effectuant un bilan et en validant le respect de la stratégie d'aménagement, le Ministère met en place un mécanisme pour s'assurer du respect de la possibilité forestière à rendement soutenu. La révision quinquennale des calculs de possibilité forestière tient compte des travaux réalisés.

Le tableau 21 présente les objectifs cumulatifs des traitements sylvicoles réguliers prévus au PGAF ainsi que les taux d'atteinte des stratégies d'aménagement pour la période de 1999-2000 à 2003-2004. Les données de 2003-2004 sont basées sur une estimation des travaux réalisés.

Les superficies de coupe de régénération et de coupes partielles atteignent respectivement 88 % et 10 % de l'objectif cumulatif. Bien que l'objectif des coupes partielles soit minime par rapport à l'objectif global, on est loin de l'atteinte de cet objectif particulier.

Les plantations et les travaux associés ont un taux d'atteinte de 86 % de l'objectif. Les regarnis – rendement naturel ont dépassé largement l'objectif cumulatif prévu. Il y a eu plus de travaux de remise en production d'aires d'ébranchage que prévus.

L'entretien des plantations et de la régénération naturelle accusent des retards en se situant respectivement à 62 % et 14 % de l'objectif cumulatif. Par contre, la régénération naturelle nécessite moins d'entretien que prévu au PGAF.

Des plans correcteurs ont été élaborés avec les bénéficiaires de CAAF afin d'assurer le respect des stratégies d'aménagement.

Dans le cas du non-respect des plans correcteurs par les bénéficiaires de CAAF, le Ministère prendra les dispositions nécessaires afin d'assurer la réalisation des travaux sylvicoles et réduire au besoin les volumes au permis d'intervention.

Tableau 21
Bilan de l'application des stratégies d'aménagement
au 31 mars 2004
Région de la Côte-Nord

Traitements sylvicoles	Objectif cumulatif régulier (ha)	Réalisations ¹ cumulatives des travaux sylvicoles (ha)	Écart (ha)	Taux d'atteinte
Coupes de régénération	255 642	226 328	- 29 314	88 %
Coupes partielles	2 125	219	- 1906	10 %
Plantations et associés	61 808	53 322	- 8 486	86 %
Regarni – rendement naturel	11 461	34 347	0	100 %
Entretien de plantations	27 500	17 201	- 10 299	62 %
Entretien de la régénération naturelle	16 000	2 243	- 13 757	14 %
Total	374 536	333 660	63 762	89 %

Source : MRNFP, Direction régionale de la Côte-Nord

1. Inclut les travaux sylvicoles réguliers et supplémentaires (plans spéciaux) permettant l'atteinte des stratégies d'aménagement. Le tableau 20 présente la totalité des traitements sylvicoles réalisés sur le territoire public. Inclut une estimation des travaux pour 2003-2004.

- Coupes de régénération : CPRS, mosaïque, coupe de régénération;
- Coupes partielles : tous les jardinages, éclaircies commerciales et CPE;
- Plantations et associés : plantation, regarnis de régénération naturelle (rendement de plantation) et EPC (peuplement naturel);
- Regarni - rendement naturel : remise en production d'aires d'ébranchage (AEET), regarnis de régénération naturelle (rendement de peuplement équivalent), ensemencement et préparation de terrain (régénération naturelle, feuillus tolérants);
- Entretien de plantations : EPC (plantation) et dégagement dans une plantation;
- Entretien de la régénération naturelle : dégagement de la régénération naturelle.

Les réalisations cumulatives inscrites au tableau 21 diffèrent de celles indiquées au tableau 20 qui donne l'ensemble des réalisations faites durant la période de 1999-2000 à 2002-2003. Le tableau 21 fait état du bilan des réalisations au regard des objectifs inscrits au PGAF dont les périodes d'entrée en vigueur sont différentes. Ainsi, les travaux de 1999-2000 ne sont pas pris en compte pour quatre aires communes sur huit, car 2000-2001 fut leur année d'entrée en vigueur.

4.2.1.1 Points forts

Secteurs exclus

Certaines parcelles forestières contiennent une faible quantité de peuplements forestiers productifs accessibles. Cette caractéristique les rend peu attrayantes pour la récolte compte tenu des coûts des infrastructures d'accès. Afin de prendre en compte cet aspect du paysage forestier, les parcelles à prédominance de peuplements faiblement stockés (moins de 70 m³/ha et moins de 70 dcm³/tige) ont été exclues du calcul de possibilité conformément à une orientation datée du 8 janvier 1993 pour la confection des plans généraux d'aménagement forestier de 1994-1995.

Nouveaux traitements

Des situations imprévues ou de nouvelles connaissances ont parfois comme conséquence l'utilisation de nouvelles méthodes. Pour bien encadrer ces situations, la direction régionale a développé des protocoles afin de mettre en œuvre et d'évaluer ces traitements inédits. Par exemple, en réaction à la reconnaissance des peuplements de structure inéquienne, les traitements de coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS) ont été développés dès 1990 et leur application a fait l'objet d'une entente avec les bénéficiaires concernés. Ces méthodes ont d'ailleurs été intégrées au Manuel d'aménagement forestier (4^{ième} édition, 2003)

4.2.1.2 Principaux problèmes et mesures correctives

Peuplements en décroissance

Devant le constat d'une récolte insuffisante de peuplements surannés dont l'accroissement en volume est négatif dans l'aire commune 090-30 par rapport aux hypothèses de récolte retenues au PGAF, un plan correctif a été exigé. Ainsi, dans le rapport annuel d'intervention forestière (RAIF) de décembre 2004, le mandataire devra faire état des corrections apportées (indicateur de la décroissance moyenne des peuplements récoltés) et rendre compte de sa performance en matière de protection de la régénération (indicateur du taux de protection des gaules).

Strates de moins de sept mètres

Aucune placette-échantillon n'a été localisée dans les strates de moins de sept mètres de hauteur, pour le troisième programme d'inventaire. La superficie de ces strates est en augmentation et le niveau de connaissance les concernant est insuffisant. Le quatrième programme décennal d'inventaire forestier permettra de corriger cette lacune; les strates de moins de sept mètres de hauteur seront sondées.

4.2.2 Réalisation des prochains PGAF

La supervision de la confection des plans généraux d'aménagement forestier réalisés par les bénéficiaires de CAAF de la région de la Côte-Nord relève du MRNFP. Cette supervision touche 6 unités d'aménagement forestier.

La Loi sur les forêts stipule que la détermination de la possibilité forestière de coupe à rendement soutenu se fait à l'échelle de l'UAF. La direction régionale Côte-Nord doit réaliser des calculs de possibilité forestière pour ces 6 unités d'aménagement avec et sans aménagement forestier.

L'Entente de principe d'ordre général signée avec les Innus touche 5 unités d'aménagement. Les calculs de possibilité forestière devront tenir compte des sites patrimoniaux identifiés, un projet de parc ainsi que les zones tampon identifiés. Ces calculs de possibilité tiendront compte de la nouvelle délimitation des unités territoriales de référence convenue avec les Premières Nations de Mamuitun et de Natashquan. Ces dernières sont basées sur les limites des aires de trappe ou de pratiques innues.

Ils devront également intégrer la délimitation de la limite nordique des forêts attribuables qui touche 3 UAF ainsi que des projets d'aires protégées annoncés.

Les stratégies d'aménagement forestier sont élaborées en tenant compte de différentes sources d'information, telles que des rencontres avec les tiers désignés par la Loi sur les forêts, les consultations sur les objectifs de protection et de mise en valeur, les nouvelles dispositions énoncées au Manuel d'aménagement forestier ainsi que les orientations ministérielles.

Des avis diffusés par le Comité consultatif scientifique du Manuel d'aménagement forestier¹ viennent soutenir des hypothèses de rendement associées à certains travaux sylvicoles².

1. Comité composé d'experts provenant de divers milieux : universitaire, MRNFP, Service canadien des forêts, autres.
2. Éclaircie précommerciale, éclaircie commerciale.

La direction régionale cible, en termes d'acquisition de connaissances, une amélioration des connaissances sur :

- les strates productives qui sont inaccessibles;
- les rendements des travaux de coupe de protection de la haute régénération et coupe de protection des petites tiges marchandes.

4.3 Le Plan annuel d'intervention forestière

Le tableau 22 indique le nombre de permis et modifications apportées aux permis par aire commune pour les bénéficiaires de CAAF et de CvAF. Celui-ci ne comprend pas les conventions d'aménagement situées sur le territoire de la Basse-Côte-Nord et dans la MRC de Caniapiscau.

Tableau 22
Permis et modifications de permis pour les bénéficiaires de CAAF et de CvAF

Aire commune					
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 *
090-30A ¹	5	6	} 1		
090-30B ¹	2	3			
090-30C ¹	4	4			
090-30			11	6	2
091-50	4	3	3	2	2
092-01	5	6	4	4	1
093-01	8	6	4	7	8
093-20	6	2	2	4	5
093-02	2	3	1	2	1
093-99	-	1	1	1	1
094-20A	4	3	3	2	2
094-20B	6	5	3	4	2
094-20C	2	4	3	3	1
094-02	-	1	3	1	-
095-01	1	5	3	1	1
096-51	3	6	5	2	2
Total	52	58	47	39	28

* Données en date du 9 janvier 2004.

1. Ces aires forestières ont été fusionnées en 2001-2002 pour former l'aire commune 090-30.

Les nombres indiqués dans ce tableau correspondent à la délivrance du permis et des modifications subséquentes autorisées. Même s'il y a plusieurs bénéficiaires de CAAF dans une aire commune, un seul permis est octroyé.

Ce tableau ne comprend pas les modifications mineures autorisées sans la délivrance d'un nouveau permis. Depuis l'an 2000, on remarque une diminution du nombre de modifications au permis.

Le tableau 23 indique le nombre de permis, autres que ceux pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, délivrés par catégorie de permis pour les années 1999 à 2002.

Tableau 23
Permis d'intervention autres que pour l'approvisionnement des
usines de transformation du bois et volume récolté en mètres cubes

Type de permis	Nombre de permis délivrés				
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Récolte de bois de chauffage à des fins domestiques	1 725	1 130	1 525	1 373	1 404
Récolte de bois de chauffage à des fins commerciales	17	10	10	12	19
Culture et exploitation d'une érablière	7	7	7	7	7
Travaux d'utilité publique	9	7	14	18	17
Activités minières	7	2	10	12	17
Aménagement faunique, récréatif ou agricole	52	55	33	43	65
Intervention à des fins d'expérimentation et de recherche			1		
Lettre d'autorisation pour la construction d'un chemin autre que forestier et autres autorisations	12	19	10	11	7
Volume récolté (m ³)	37 937	59 122	21 263	34 865	28 929

Source : Compilation régionale région de la Côte-Nord, janvier 2004

Le volume de bois annuel moyen provenant des permis d'intervention autres que pour l'approvisionnement des usines de transformation du bois autorisés annuellement est de 36 423 mètres cubes. D'une année à l'autre, le volume de bois récolté varie énormément, et ce, en raison prioritairement des projets de construction de centrales hydroélectriques.

4.3.1 Points forts

Toutes les demandes d'autorisation d'activités forestières sont analysées et si une demande est acceptée, un permis ou une autorisation est délivré. Pour les permis d'approvisionnement des usines de transformation du bois, le Ministère vérifie si les plans respectent le PGAF et le PQAF en cours pour l'aire commune. Il s'assure également que les consultations ont été réalisées selon les exigences de la Loi sur les forêts.

Actuellement, le Ministère définit pour implantation un cadre d'échange numérique pour les plans et rapports annuels, ainsi qu'un nouveau programme informatique concernant la délivrance de toutes les catégories de permis (projet PRAIF). Ce nouveau processus facilitera l'analyse des plans annuels d'intervention forestière (PAIF).

4.4 Le Rapport annuel d'intervention forestière

Les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) doivent préparer et soumettre un rapport annuel d'intervention forestière (RAIF).

Ce dernier fait état des activités d'aménagement forestier durant l'année dans une aire commune. Il fournit une évaluation de la qualité et de la quantité des traitements sylvicoles réalisés ainsi qu'une description des autres activités d'aménagement forestier visant à favoriser la protection ou la mise en valeur des ressources du milieu forestier. Il indique aussi la proportion des traitements sylvicoles ou des autres activités d'aménagement forestier prévus au PAIF qui ont été effectivement complétés durant l'année.

4.4.1 Points forts

Pour permettre de respecter certaines exigences du Ministère, le RAIF est accompagné des résultats du volume affecté par les opérations de récolte (VAOR), du suivi du Manuel d'aménagement forestier et d'un rapport sur les pièces justificatives pour la réalisation des traitements sylvicoles. Les RAIF et les documents s'y rattachant fournis par les bénéficiaires de CAAF sont, avec les années, de plus en plus complets et compréhensifs.

La validation des données des bénéficiaires et la réalisation d'un suivi approprié s'effectuent et sont facilitées par le biais d'un système de délivrance des permis d'intervention.

4.5 Le suivi et le contrôle des interventions de l'année courante

4.5.1 Volume affecté par les opérations de récolte (VAOR)

L'estimation des volumes affectés par les opérations de récolte (EVAOR) permet de faire le lien entre la possibilité forestière, le volume attribué aux bénéficiaires, le volume mesuré et les glanures (volume laissé en forêt). Dans la région de la Côte-Nord, l'évaluation des glanures s'effectue pour le groupe d'essences sapin, épinette, pin gris et mélèze (SEPM). L'exercice 2001-2002 évalue les glanures à 191 077 mètres cubes pour la région. Ces glanures se retrouvent dans les assiettes de coupe et les aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage (AEET).

Tableau 24
Volumes affectés par les opérations de récolte (m³)
Exercice 2001-2002

Groupements d'essences ¹	Volume mesuré ²	Glanures ³	VAOR	Possibilité forestière	Attributions	Écarts VAOR – Att.
SEPM	3 704 420,0	191 077,0	3 895 497,0	5 068 353,0	4 843 523,0	- 948 026,0
Autres résineux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Peupliers	8 394,0	N/D	8 394,0	275 716,0	0,0	8 394,0
Feuillus durs	7 755,0	N/D	7 755,0	398 903,0	10 500,0	- 2 745,0
Total	3 915 667,6	191 077,0	4 106 744,6	5 733 172,0	4 868 023,0	- 942 377,0

1 : SEPM : sapin, épinette, pin, mélèze.

Autres résineux : thuya, pruche, pin blanc, pin rouge.

Feuillus durs : bouleau, érable et autres feuillus durs (chêne, hêtre, etc.).

2 : Mesuboïs, 8 décembre 2003.

3 : Date de mise à jour : 22 janvier 2004.

Sources : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP
Direction générale des services régionaux, MRNFP

Pour la saison 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte ne dépasse pas la possibilité forestière pour chaque groupe d'essences.

Dans la région, l'ensemble des bénéficiaires a évalué les glanures laissées en forêt pour le groupe d'essences SEPM. Le Ministère a vérifié les données fournies par les bénéficiaires en 2001-2002.

Pour les peupliers, le dépassement constaté par rapport aux attributions de l'année 2001-2002 provient de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts, qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

4.5.2 Mesurage des bois récoltés et facturation des bois

Volumes récoltés

La très grande majorité, soit 99,4 %¹ des volumes exploités (environ 4 millions de mètres cubes) annuellement dans la région sont mesurés selon la méthode masse/volume.

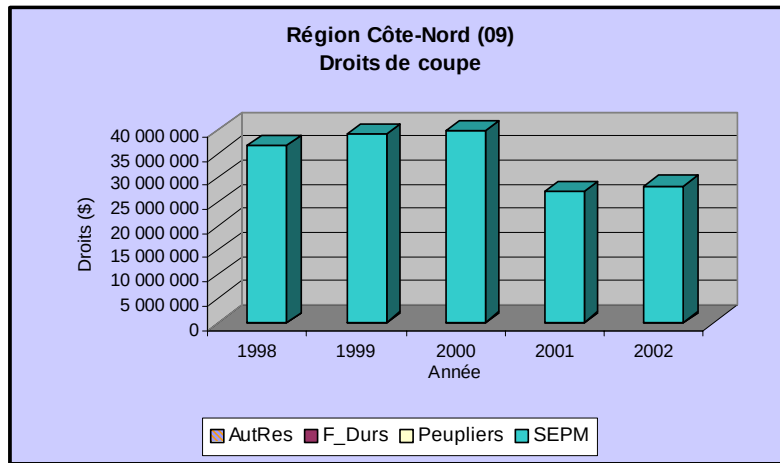
Depuis les trois dernières années, la précision du facteur masse/volume des projets de mesurage a été vérifiée. Les résultats de ces vérifications permettent de constater que pour les projets de mesurage masse/volume, l'écart est demeuré à l'intérieur de la norme provinciale qui permet une variation de ± 3 %.

Depuis quelques années, la procédure de facturation des bois a été modifiée pour que le volume de bois récolté soit facturé dans les 30 jours suivant la récolte. Une augmentation des contrôles du transport du bois a été effectuée pour s'assurer que tous les bois récoltés en forêt publique sont facturés.

1. Données extraites du système Mesubois, MRNFP.

La figure 24 montre les revenus (redevances forestières) générés par la récolte des bois pour la période de 1998 à 2002.

Figure 24



Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP, données de Mesuboies selon les territoires de gestion forestière du MRNFP, 8 décembre 2003

4.5.3 Traitements sylvicoles

Le tableau 25 résume le contrôle effectué par le Ministère en ce qui concerne les crédits autorisés pour les traitements sylvicoles. Actuellement, deux méthodes de contrôle et un suivi sont utilisés par le Ministère. La méthode de relecture a été la plus employée dans la région en 2002-2003.

Tableau 25
Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles
en paiement des droits réalisés en 2002-2003

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Vérifiées par la méthode relecture (ha)	Vérifiées par la méthode parallèle (ha)	Vérifiées conformes (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	14 979	1 595	1 474	359	1 834	23	100
EPC et dégagement	11 435	1 040	3 269	1 126	4 396	48	100
Coupes partielles	125	0	85	0	85	68	100
Préparation de terrain	7 746	82	0	0	0	1	100
Total	34 284	2 717	4 829	1 486	6 314	26	100

Source : MRNFP, mars 2004

Les points faibles

Le taux de vérification des travaux sylvicoles est insuffisant en comparaison de la superficie traitée et des crédits des redevances forestières investis. Afin de s'assurer d'une bonne exécution et de la qualité des travaux sylvicoles, les instructions sont devenues de plus en plus complexes et par conséquent, plus difficiles d'application.

4.5.4 Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI)

Les objectifs du RNI sont de voir au maintien ou à la reconstitution du couvert forestier, à la protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier et d'assurer la compatibilité des activités d'aménagement avec l'affectation des terres du domaine de l'État. Afin d'assurer la protection des ressources du milieu, le Ministère doit être en mesure d'effectuer un suivi sur l'ensemble des interventions réalisées en forêt.

L'ensemble des opérations forestières fait l'objet d'un suivi oculaire ou systématique par le Ministère sur le respect des normes d'intervention en milieu forestier. Le suivi systématique se fait selon le Cahier d'instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État.

Le suivi systématique du RNI permet au Ministère de visiter l'ensemble des secteurs d'intervention, de noter les lacunes sur le territoire et d'évaluer la performance de chaque bénéficiaire de CAAF. Lorsque des lacunes sont identifiées, un plan d'amélioration continue peut être exigé du bénéficiaire pour améliorer la qualité des interventions et dans certains cas, des dossiers d'infractions sont soumis pour enquête et s'il y a lieu, pour poursuite des contrevenants.

Le tableau 26 indique un taux de conformité de 70,7 % et 67,4 % pour la construction de chemins. Ce faible résultat s'explique en grande partie par la topographie accidentée de la Côte-Nord et le fait que la vérification des chemins effectuée par le Ministère est ciblée dans les chemins construits en période hivernale où les principales lacunes sont rencontrées.

Tableau 26
Taux de conformité au RNI

Composantes	Taux de conformité (%)	
	2001-2002	2002-2003
	complet	partiel
Construction de chemins	70,7	67,4
Implantation d'infrastructures	85,7	86,4
Exécution de la récolte	92,8	93,2
Protection de sites d'habitation	100,0	---

Source : MRNFP, septembre 2003

Le suivi de l'application du RNI s'avère complexe et demande une bonne connaissance du RNI et des objectifs de protection. L'intégrité des données à l'échelle de la province nécessite un effort important, année après année, de formation et de compagnonnage pour assurer cette uniformité.

Ce suivi évalue aussi la performance des bénéficiaires. Cette évaluation deviendra un outil dans l'attribution des volumes de matière ligneuse.

4.6 Le suivi et le contrôle des interventions des années antérieures

Les bénéficiaires de CAAF ont l'obligation de transmettre au Ministère des données de suivi des traitements de CRPS et de plantations. Cette exigence est essentielle et donne un portrait du comportement de la régénération après la CPRS, ce qui sert à obtenir de meilleures hypothèses pour le calcul de la possibilité forestière.

Afin de s'assurer que les bénéficiaires réalisent les suivis requis pour les travaux sylvicoles, une lettre officielle a été transmise à ces derniers. Celle-ci demandait de trouver une entente pour réaliser un rattrapage des travaux à réaliser.

Tableau 27
Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures

Traitements réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Résultat en date du 31 mars 2004			
				Superficies à suivre (ha)	Superficies suivies par le bénéficiaire (ha)	Taux (%) de réalisation des suivis inscrits au MAF	Taux (%) d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire ¹
CPRS 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	1 610	901	56	100
CPRS 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	7 903	4 376	55	100
CPRS 4 ans	SEPM	1996-1997	2001-2002	8 558	957	11	100
CPRS 4 ans	SEPM	1997-1998	2002-2003	38 224	38 443	100	89
Plantation 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	619	619	100	84
Plantation 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	2 969	2 049	69	91
Total				59 883	47 345	79	92

1 Correspond aux superficies suivies par le bénéficiaire et qui respectent les normes des rendements escomptés par les traitements sylvicoles inscrits au Manuel d'aménagement forestier.

Source : MRNFP, mars 2004

4.7 Les irrégularités et les infractions

La Direction régionale de la Côte-Nord a porté 727 accusations entre les années 1995 et 2000, qui ont abouti à 268 condamnations. De plus, la moyenne des amendes s'élève à 1 172 \$ par constat de culpabilité.

La forte hausse des amendes prévues dans le projet de loi 136 est dissuasive, tout comme la publication des infractions qui permet de changer la perception du public en regard du traitement réservé aux compagnies forestières par le Ministère.

Tableau 28 – Montant total des amendes payées entre 1995 et 2000

ANNÉE	ACCUSATIONS	REFUS	RETRAITS	ACQUITTEMENTS	COUPABLES	AMENDES	RAV
1995	36	1	7	3	25	34 960\$	
1996	91	6	37	2	46	103 949\$	
1997	134	4	34	2	94	57 109\$	
1998	210	0	159	0	51	22 190\$	
1999*	210	1	85	1	44	51 515\$	79
2000*	46	5	6	0	8	44 430\$	27
TOTAL	727	17	328	8	268	314 153 \$	106

Chef d'accusation : constat d'infraction ou une plainte déposée devant la Cour.

Refus : refus de poursuite du ministère de la Justice.

Retrait : arrêt des procédures pénales du ministère de la Justice.

RAV : résultat à venir (causes en attente d'un procès ou d'un jugement).

* Résultats partiels pour les amendes étant donné les délais pour obtenir un procès ou un jugement.

Source : Direction de l'assistance technique (DAT), 16 janvier 2004

5.0 RÔLE DE LA FORÊT PRIVÉE

La forêt privée de la Côte-Nord occupe peu de superficie par rapport à la forêt publique. De plus, elle est constituée de petites forêts privées et de la grande forêt privée qui regroupe quelque 850 propriétaires différents, dont environ 400 sont reconnus producteurs forestiers.

Le tableau suivant indique la possibilité forestière de la petite et grande propriété privée.

Tableau 29 – Possibilité forestière forêt privée

Essence	SEPM	Pin blanc et rouge	Pruche	Thuya	Peuplier	Feuillus durs
Possibilité forestière (m ³ par année)	113 400	400	0	900	51 900	31 700

Source : Agence des forêts privées de la Côte-Nord. Plan de protection et de mise en valeur du territoire de l'Agence des forêts privées de la Côte-Nord, mars 2001

La forêt privée récolte des volumes de bois dont une bonne partie est consommée par les usines de la région, surtout en résineux. Le tableau ci-dessous montre les volumes toute essence reçus par des usines au Québec en provenance de la forêt privée de la région de la Côte-Nord.

Tableau 30
Réception de bois de toute essence
en provenance des forêts privées de la Côte-Nord
(en mètres cubes)

	2000	2001	2002
Forêts privées de la Côte-Nord	63 733	96 239	169 100

Source : Registre forestier, 21 janvier 2004

ANNEXE 1

ANNEXE 1A

RÉVISION DU RÉGIME FORESTIER

Faits saillants (Source : *Avis sur la révision du régime forestier*, CRD de la Côte-Nord, 2 décembre 1998)

- Les MRC réclament le financement nécessaire pour se doter de spécialistes en foresterie.
- Accroître en région les activités de sensibilisation et de vulgarisation des pratiques d'aménagement en forêt.
- Mettre en place les paramètres pour assurer la pérennité des projets de forêt habitée.
- Créer un fonds d'entretien pour les chemins forestiers de la région.
- Rendre accessible l'information sur les volumes de bois coupés par l'industrie forestière.
- Consulter le milieu sur la détermination des écosystèmes forestiers exceptionnels et les vieilles forêts.
- Attribuer le financement nécessaire pour le fonctionnement d'une unité de transfert technologique.
- Favoriser la deuxième et troisième transformation du bois par l'entremise d'un fonds de diversification.
- Transformer la matière première dans la région où elle est récoltée.
- Tenir compte des spécificités régionales dans le calcul des redevances.
- Rendre disponibles les volumes de bois attribués et non récoltés.
- Éliminer l'enfouissement des copeaux.

ANNEXE 1B

LIMITE NORD ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT

Faits saillants (Source : *Rapport des consultations portant sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales*, CRD de la Côte-Nord, 22 juin 2002)

- L'industrie forestière craint une diminution des attributions commerciales.
- Le MRN devrait tenir compte des aspects biologiques, historiques et anthropologiques des territoires et de l'impact négatif des coupes sur les autres activités.
- Le critère socio-économique devrait être utilisé aussi pour l'ensemble des activités pratiquées en forêt.
- Les pourvoyeurs demandent des mesures d'atténuation plutôt que de délimiter de nouvelles unités d'aménagement.
- Il faut tenir compte de la structure d'âge des peuplements à l'intérieur des zecs de façon distincte par rapport au reste du territoire.
- Le MRNFP doit impérativement attendre la désignation des aires protégées.
- Il est nécessaire d'approfondir la concertation interministérielle.
- La participation des divers intervenants autres que les industriels dans l'élaboration des PGAF doit être facilitée.

ANNEXE 1C

PROJET DE POLITIQUE DE CONSULTATION SUR LES ORIENTATIONS DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER

Faits saillants (Source : *Rapport de la consultation régionale de la Côte-Nord sur le Projet de politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*, CRD de la Côte-Nord, 31 janvier 2002)

- Répondre à des particularités et réalités régionales avec des moyens régionaux grâce aux consultations.
- Retrouver dans la politique la dimension de responsabilité du Ministère en matière de développement régional.
- Considérer l'impact socio-économique des consultations.
- Transformer la matière ligneuse en région.
- Intégrer les critères de retombées économiques régionales dans l'évaluation de la performance des industriels.
- Informer et consulter les bénéficiaires de l'impact économique des EFE.
- Considérer le milieu dans le développement des programmes particuliers.
- Analyser les limites sud des CAAF.
- Tenir les consultations par MRC.

ANNEXE 1D

OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Faits saillants (Source : *Synthèse de la consultation publique des mémoires déposés sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Document préliminaire*, CRD de la Côte-Nord, novembre 2003)

- Aucun indicateur économique ni objectif de mise en valeur pour l'emploi n'a été donné par le MRNFP.
- Ajouter un objectif sur l'intensification de l'aménagement forestier.
- Ajouter un objectif de mise en valeur : augmenter la production de matière ligneuse et remettre en production des sites mal régénérés.
- Reconnaître la vocation spécifique de conservation, de mise en valeur et l'utilisation de la faune des réserves fauniques.
- Prévoir le suivi et le contrôle de tous les objectifs.
- Atténuer l'impact de ces mesures sur l'approvisionnement des usines et sur les coûts d'opération.

ANNEXE 2

Aires communes - Région de la Côte-Nord

Aire Commune	Superficie (ha)		Possibilité contenue dans les PGAF	Attribution totale (m ³ /ha)	Bénéficiaires	Détail	
	Totale	Productive				Attribution (ha)	Essences
090-30	1 001 798	816 663	SEPM	700 050	Boisaco inc.	395 000	SEPM
			PEU	0	Kruger inc. (Longue-Rive)	280 000	SEPM
			BOP	10 500	Kruger inc. (Forestville)	25 000	SEPM
					Industries manufacturières Mégantic inc.	500	BOP
					Les industries Légaré	50	PIG
					Scierie Produits de bois Dufour inc.	10 000	BOP
092-01	342 864	288 864	SEPM	340 250	Les Industries Légaré	50	PIG
			PEU	0	Produits forestiers Labrieville inc.	340 200	SEPM
			BOP	0			
093-01	1 756 007	1 369 247	SEPM	1 660 850	Les Industries Légaré	50	PIG
			PEU	0	Bowater Mitis inc. (Price)	24 800	SEPM
			BOP	0	Bowater Baie-Trinité inc.	88 380	SEPM
					Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Baie-Comeau - Sciage)	1 547 620	SEPM
093-02	123 268	92 843	SEPM	96 000	Bowater Mitis inc. (Price)	70 000	SEPM
			PEU	0	Bowater Baie-Trinité inc.	26 000	SEPM
			BOP	0			
093-20	1 390 335	946 047	SEPM	767 000	Kruger inc. (Longue-Rive)	100 500	SEPM
			PEU	0	Kruger inc. (Forestville)	275 000	SEPM
			BOP	0	Kruger inc. (Ragueneau)	391 500	SEPM
094-20A	439 978	284 230	SEPM	117 500	Scierie Norbois inc.	41 500	SEPM
			PEU	0	Uniforêt Scierie-Pâte inc. (Port-Cartier - Sciage)	30 000	SEPM
			BOP	0	Bowater Baie-Trinité inc.	46 000	SEPM

ANNEXE 3

Évolution des superficies des aires communes sous aménagement (en hectares)

	ANNÉES															Total
Aires communes	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
090-30	341 733	732 851	732 851	732 851	891 183	1 002 742	1 002 742	1 002 742	1 002 742	1 002 742	1 002 742	1 001 798	1 001 798	1 001 798	12 453 315	
092-01		645 672	645 672	645 672		339 098	339 098	339 098	339 098	339 098	339 098	342 864	342 864	342 864	5 000 195	
093-01		1 642 151	1 642 151	2 046 051	2 046 051	1 759 069	1 759 069	1 759 069	1 759 069	1 759 069	1 759 069	1 756 007	1 756 007	1 756 007	23 198 893	
093-02	212 309	212 309	212 309	212 309							123 268	123 268	123 268	123 268	1 342 303	
093-20						212 309	212 309	212 309	1 521 595	1 521 595	1 398 335	1 398 335	1 390 335	1 390 335	9 257 451	
094-02						14 977	14 977	14 977	14 977	14 977	14 977	14 977	14 977	14 977	134 795	
094-20		2 130 743	2 130 743	436 203	436 203	2 568 573	2 568 573	2 568 573	2 568 573	2 568 573	2 568 573	2 572 229	2 561 341	2 561 341	28 240 241	
095-01		259 643							192 695	192 695	192 695	192 695	192 695	209 258	1 432 376	
095-02									664 624	664 624	664 624				1 993 872	
Total	554 042	5 623 369	5 363 726	4 073 086	3 373 437	5 896 768	5 896 768	5 896 768	8 063 373	8 063 373	8 063 331	7 402 173	7 383 285	7 399 848	83 053 397	

Source : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP, janvier 2004